

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 31 janvier 2017

M. ROBERT : Chers Collègues bonsoir, je vous invite à rejoindre vos places. Nous pouvons commencer cette séance de Conseil communautaire, nous avons quelques collègues qui sont absents et qui nous ont fait part de leurs excuses pour ce soir, à savoir : M. Jacques JAKUBOSZCZAK de Bénifontaine, M. Pierre LACHERIE de Bully-les-Mines, M. Alain SZABO d'Estevelles, M. Michel BOUCHEZ de Fouquières-lez-Lens, M. Jean-Luc DAUCHY de Harnes, MMES Naceira VINCENT et Cécile BOURDON de Lens, MME Christine STIEVENARD de Loos-en-Gohelle, M. Laurent DASSONVILLE de Méricourt, M. Patrice DELALEU de Servins, M. Didier HIEL de Vendin-le-Vieil, M. Bernard URBANIAK de Mazingarbe et M. Hugues SION de Lens. Y a-t-il d'autres excusés que je n'aurais pas cités. On peut donc commencer cette séance et dans des moments un peu particuliers et vous savez qu'on a des relations assez proches avec les agglomérations voisines, je voulais en préambule de cette séance rendre hommage à Jean HAJA qui nous a quittés ce week-end. Je sais que c'est quelqu'un d'engagé qui nous a quittés et ça a été souligné par les différents articles de la presse ce week-end et aussi son engagement personnel, nous avons pu le côtoyer les uns, les autres dans notre parcours militant, dans notre parcours d'élu sur les différentes instances dans lesquelles il siégeait et je voulais à la fois rassurer sa famille politique et sa famille, de l'ensemble du soutien que peut constituer les élus de la Communauté d'Agglomération, je pense que collectivement nous pouvons respecter un moment de recueillement à sa mémoire. Je vous remercie. Ce n'est jamais évident d'enchaîner sur ce type de sujet, mais nous avons ce soir plusieurs points à examiner dans cette séance du Conseil communautaire et donc je vous propose de modifier un peu l'ordre du jour, parce que nous avons le rapport d'activité de TERRITOIRES SOXIANTE-DEUX qui devait être examiné en délibération n°14 et compte-tenu de la présence des représentants de cette structure, je les invite à rapporter dès à présent, dès que nous aurons entamé cette séance, leur rapport d'activité sur la question n°14 sachant que nous allons comme à l'habitude essayer de tenir cette présentation dans les 10 minutes habituelles pour laisser après la discussion si besoin était. Vous avez la parole, M. DENEUX.

M. DENEUX : Merci Monsieur le Président, bonsoir. On a préparé une petite présentation qui permet d'illustrer le rapport d'activité 2015 et on s'est permis, puisqu'il faut rester quand même un petit peu dans le présent, de prolonger sur 2016 pour que vous ayez une information la plus précise possible de là où on en est même si à cette partie 2016 n'est pas réglementaire. Donc, sur l'année 2015, au cours de l'année 2015 évidemment on a continué le travail de restructuration qui avait été engagé dans les années 2013-2014, notamment en travaillant sur des clôtures d'opérations puisqu'il y avait un stock d'opérations importantes à clôturer qui généraient des écritures et donc on a présenté aux collectivités en 2015, 19 clôtures de concessions et 5 clôtures de mandat, 9 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pas pour la collectivité CALL, sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin et 4 mandats sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin. On a continué aussi le travail qu'on appelle de reformatage d'opérations, c'est-à-dire de rebalayer toutes les opérations, et d'acter à des rythmes de commercialisation, les prix de vente de façon à avoir au plus juste un équilibre de fin d'opérations à présenter dans nos comptes-rendus annuels au concédant. Vous êtes amenés régulièrement à avoir à vous prononcer sur ce type de document, c'est un travail qui est fait systématiquement chaque année. L'année 2015 a été aussi une année compliquée de gestion de la trésorerie, vous avez sur la diapo qui vous est présentée, l'évolution de la trésorerie, c'est les 4 dernières années. Il y a eu un gros travail de mise au point d'outils, de suivis précis, de recherches pour aller rechercher toutes les recettes au plus près de façon à essayer de tenir la trésorerie de la société dans la limite du découvert autorisé qui était de 8 millions d'euros en 2015. 2015 aussi dans le prolongement de 2013-2014 a été une année où il a fallu gérer des contentieux importants, des contentieux liés à des reformatages d'opérations, c'est-à-dire que quand on rebalaye, on reconstruit le bilan d'une opération et qu'il y a besoin de modifier par exemple la participation finale de la collectivité, le programme pour l'adapter à une réalité, il y a une discussion à engager avec la collectivité ou alors pour clôturer une opération et il y a eu quelques endroits, quelques collectivités où les choses ont été un peu compliquées et ça a généré des contentieux. Il y a eu aussi en 2015 des contentieux importants sur du foncier, notamment du foncier d'expropriation, une D.U.P. sur la commune de Wingles qui est tombée, il faut reprendre maintenant tout à l'amiable, un dossier que tout le monde connaît un petit peu, c'est le dossier de Fouquières où on a un gros contentieux avec un exproprié qui pèse lourdement sur le moral, on va dire des équipes et sur les comptes de la société.

2015 a été une année aussi importante puisque la Direction et le Président de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX ont été amenés à proposer différents scénarii d'évolution de la société. Au conseil d'administration du 7 mai 2015, 3 scénarii ont été proposés et le conseil d'administration a retenu un des 3 scénarii qui était la continuité de la société avec une priorité qui est, terminer les opérations engagées. Donc, en gros on continue à échéance, enfin la dernière opération, le dernier contrat se termine en 2033 donc c'est continué jusque 2033 et 2033 dans la vie d'une société, ce n'est pas l'infini mais presque. Donc un scénario de continuité d'activités. Suite à ces orientations, le travail de refinancement de la société a continué, il y a eu un plan, on dit plan MAZARS, c'est le cabinet MAZARS qui à chaque fois nous accompagnait sur ce travail-là, donc un plan MAZARS 2, qui a dû intégrer un certain nombre de nouveautés qui sont intervenues entre 2014 et 2015 dont notamment la perspective de réduction du découvert autorisé qui était au départ de 8 millions d'euros et qui a été ramené par les Banques à 4 millions d'euros, qui ont conduit aussi la société à engager une procédure d'augmentation du capital, procédure d'augmentation de capital qui a été engagée par le conseil d'administration en octobre et qui s'est terminée en décembre, qui a conduit à une augmentation de capital de 8 875 000 €, il s'agissait pour les collectivités essentiellement de transformer des avances en capital puisqu'à l'échéance de 2 ans, il était normalement nécessaire de rembourser les avances. A été mis en place aussi des nouvelles avances en compte courant d'associés par le Conseil Régional et par le Conseil Départemental. Dans ce contexte, les équipes sont restées au travail, alors les équipes de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX, c'est une soixantaine de personnes, c'était 62 personnes au début de l'année et 57 personnes à la fin de l'année. L'effectif est tombé puisque aucun départ n'est remplacé. En chiffre pour 2015, on a vendu pour 4 600 000 € environ de foncier à vocation économique sur l'ensemble de nos opérations, on a cédé un peu moins de 1 500 000 € de patrimoine propre de la société, on a fait un peu plus de 4 200 000 € de foncier de lots libres à destination des particuliers et 726 000 € de macro-lots à destination des bailleurs ou de promoteurs. Sur le graphique qui suit, vous voyez un peu l'année 2015 dans l'historique des années précédentes, alors le chiffre d'affaires dans les comptes rendus qu'on fait, les chiffres d'affaires c'est des volumes de recettes participation et vente, enfin recette commerciale. Pour 2015, le chiffre d'affaires a été de 40 millions d'euros, à côté de cela, vous voyez le volume opérationnel, c'est le montant des dépenses réalisé sur les opérations et pour 2015, le montant des dépenses réalisées sur les opérations étaient de 32 millions d'euros. Alors l'écart de 8 millions d'euros a servi notamment à désendetter la société, ça n'a pas amélioré la trésorerie puisqu'en 2015, on a encore, on a continué à rembourser nos emprunts, on a remboursé 14 millions d'euros d'emprunts qui avaient été souscrits dans les opérations dans les années précédentes. Concrètement, quelques opérations qui ont été significatives dans l'avancement de 2015, elles ne sont pas situées sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin, elles ont été importantes dans l'activité de la maison, il y a l'opération de Dainville, c'est une opération récente qui s'est déroulée vraiment pile poil dans le timing et le planning qui avait été arrêté lors de l'appel d'offres. L'opération d'Oignies, une première phase a pu être engagée et où la commercialisation se révèle très intéressante. On peut ajouter, si on veut parler de choses réalisées sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin, l'implantation du garage CITROEN sur le boulevard François Mitterrand à Liévin par exemple. On a contracté aussi de nouveaux engagements en 2015, on est allé au bout des procédures d'appels d'offres pour le projet de Pôle Garde de Libercourt. On a engagé les travaux d'une opération à Lestrem et on a gagné un nouvel appel d'offres à Coulogne pour une nouvelle ZAC. En 2015 aussi, on a pu constater la réussite de certains projets qui avaient été engagés dans les années précédentes puisqu'on a terminé quasiment en 2015, une opération à Estevelles, opération pour laquelle on reverse un résultat positif intéressant pour la collectivité, toutes les opérations ne se soldent pas par des participations et on clôture aussi, on est sur une fin d'opération ici à Libercourt, deux opérations d'habitat qui ont été particulièrement, qui sont particulièrement réussies et pour un petit peu la fierté des équipes de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX. On a aussi, la concrétisation des nouveaux axes de développement, je vais passer un peu vite mais j'y reviendrai tout à l'heure, parce que dans les orientations stratégiques qui avaient été arrêtées par les Conseils d'Administration en mai, il a été décidé d'orienter le développement, c'est-à-dire les nouveaux projets sur des types d'opérations qui ne nécessitaient pas la mise en œuvre de nouveaux emprunts de longue durée. Donc, s'orienter plutôt sur des opérations de VEFA, (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement), l'acquéreur paye au fur et à mesure que l'on réalise les dépenses ou des opérations d'aménagement de taille plus réduites, on appelle des petits lotissements, mais enfin on essaye de faire des opérations de 20 lots, 30 lots pour répondre à des besoins ponctuels. Donc on a concrétisé en 2015, une première opération intéressante, c'était la VEFA du Pôle Emploi à Liévin, alors Pôle Emploi voulait être locataire, donc on a signé avec Pôle Emploi un bail en l'état futur d'achèvement et on est allé se chercher un investisseur à qui on a pu faire une vente en l'état futur d'achèvement, ce qui fait que TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX intervient et a mis en relation un locataire, un

investisseur qui construit et ensuite se retire, ça nous prend que les risques techniques, on va dire. Donc, illustration de ce que j'appelle les petits lotissements même s'il n'y a pas de petits lotissements, il n'y a pas de petites opérations mais ça c'est une opération que l'on a réalisée à Lozingshem. Donc à la fin de l'année 2015, donc clôture des comptes, l'objet principal du rapport financier qui est fait chaque année, le résultat net de l'activité de la société a été positif à hauteur de 440 000 € pour autant, il a été nécessaire d'inscrire dans ce qu'on appelle des provisions pour perte, c'est-à-dire que quand on fait ce travail et tout à l'heure, je parlais de reformatage d'opération, peuvent apparaître des pertes à terminaison, c'est-à-dire que si on se dit, on a une opération qui se termine en 2025, si on s'aperçoit qu'en 2025, avec les prévisions que l'on fait, donc il manque 100 000 € et bien on est obligé d'inscrire dans nos comptes l'année où l'on fait cette prévision et 100 000 € en provisions pour perte. Ça peut être lié aussi des contentieux parce quand on engage un contentieux, on n'est pas certain de gagner, donc il y a un travail qui est fait avec les commissaires au compte, qui nous conduisent à inscrire dans nos comptes une provision pour perte. En plus du travail de construction d'opérations que chaque année on fait, travailler à réduire, c'est-à-dire que c'est une provision, pour autant elle ne sera pas inscrite définitivement. Quand on règle des problèmes, ça permet le temps de reprendre une partie des provisions qui ont été inscrites. Alors l'inscription de ces provisions a conduit à ce qu'une nouvelle fois en 2015, c'est que le résultat net de la société soit négatif. Dans le rapport d'activité, il est aussi nécessaire de parler des filiales puisque TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX était dans 4 filiales, la première c'est Accès Vie qui était une filiale qui a été créée pour construire et exploiter des EHPAD et qui a conduit à la construction de 4 EHPAD, une à Méricourt, une à Oisy-le-Verger, une à Fouquières et une à Harnes. Les EHPAD sont aujourd'hui exploités et c'est une filiale qui fait de l'exploitation. Une autre filiale qui a été créée, qui est la SCI de la Zac de l'An 2000, elle a été créée avec la Caisse des Dépôts et la Batixia, c'est la filiale qui a servi, on va dire, à construire le bâtiment Partea dans lequel TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX a ses bureaux et dans lequel il est locataire, c'est une filiale maintenant qui ne fait plus que de l'exploitation, il n'y a pas de nouveaux projets de construction. Une filiale aussi qui est plus ancienne maintenant, c'est la S.C.I. de la ZAC Léon Blum, donc c'est une des premières filiales qui avaient été créées, qui avait permis de construire le Centre de Services pour l'Emploi, à l'endroit où ont été regroupés l'ANPE, les ASSEDIC, enfin les associations, le PLIE, la Mission Locale.... et c'est aussi une filiale maintenant qui ne fait plus que de l'exploitation et le bâtiment est même mis en vente en totalité de façon à ce que les associés récupèrent le capital, voire une plus-value lors de la vente et une filiale, elle n'apparaît pas, une filiale qui est en cours de liquidation, c'est la Centrale Foncière Régionale, c'est la filiale qui avait été créée avec Pas-de-Calais Habitat et Soginorpa et qui est aujourd'hui en cours de liquidation. Voilà pour l'activité 2015, il me semblait important de prolonger un petit peu sur l'activité 2016, de façon à ce que vous ayez, 2015 c'est un peu loin maintenant, surtout avec le rythme d'évolution des dossiers. Donc 2016, après un début d'année difficile puisque c'est début 2016 que l'information la plus importante, le contentieux de Fouquières, l'information d'appel est tombé donc c'était un moment qui a été un peu compliqué et qui a généré un début d'année difficile, mais les équipes sont restées au travail puisqu'on a réussi à passer en phase travaux pour beaucoup d'opérations importantes qui étaient attendues par les élus depuis bien longtemps. Je pense à la ZAC Pasteur à Billy-Berclau, le Maire de Billy-Berclau attendait depuis longtemps qu'on démarre cette opération. Je pense à la Z.I. de l'Alouette, ça a démarré en fin 2016 mais c'est enfin démarré. La ZAC du Champ Gretz à Etaples, c'est une opération qui est bien engagée. Ces opérations ont pu passer en phase travaux parce que la commercialisation des opérations est réellement engagée, c'est-à-dire que la Z.I. de l'Alouette par exemple, on a deux prospects qui avec les deux signatures ont rempli 70% de la zone. 2016, on a aussi poursuivi le développement donc en engageant de nouvelles VEFA, de nouveaux petits lotissements, donc des opérations qui permettent d'alimenter la machine sans augmenter l'endettement. Donc pour autant, il a fallu en 2016 ajuster le modèle, donc on a engagé toutes les actions permettant de rendre mobilisables les fonds propres de la société, donc c'est-à-dire qu'on a engagé les discussions avec les partenaires par exemple pour sortir des filiales, TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX n'a pas vocation à rester dans des sociétés de portage immobilier pendant 30 ou 40 ans, donc on sort des filiales, on récupère le capital, ça permet de remettre des fonds propres dans les opérations et de céder le patrimoine que la société a en propre, des terrains qu'on essaye de céder ou des bâtiments qu'on a en propre, donc ce travail-là est engagé. On a aussi revu un petit peu le modèle de développement en recalant un modèle de développement un peu plus adapté à la réalité du marché, on s'est aperçu par exemple en 2015, qu'il y avait eu très très peu d'appels d'offres public lancés donc on a revu la voilure du développement y compris pour l'adapter à nos capacités de financement et on est resté centré sur des VEFA, des petites opérations, des AMO, c'est-à-dire que dans le modèle qui a permis de construire du plan de développement pour les prochaines années, on n'a pas inscrit de nouvelles concessions, si on en rentre c'est bien mais, on n'est pas tributaire de

lancement de nouveaux grands projets. Evidemment pour ce faire, il a fallu aussi adapter les charges, on a continué à ne pas remplacer les départs, on a fermé une agence qui était à Calais, qui était dans des grands bureaux qui était dimensionnée quand on avait du monde sur le littoral pour les ramener à côté de Boulogne à Istres dans des bureaux beaucoup plus petits et mieux positionnés par rapport aux opérations qu'on a sur le littoral. On a aussi beaucoup travaillé à la recherche de solutions pour partager des solutions amiables, on va dire sur les contentieux en engageant des discussions avec les collectivités pour solder ces contentieux et trouver des solutions amiables qui permettent de reprendre de temps en temps des provisions qui étaient passées. Le travail qui a été réalisé en 2016 permettra de présenter des comptes équilibrés, ça a été présenté au dernier conseil d'administration et il est nécessaire dans l'année 2017 de continuer à poursuivre le travail engagé, c'est-à-dire répondre à la commande qui nous est passée, c'est-à-dire privilégier la réalisation des opérations qui nous ont été confiées, pour certaines sont encore au milieu du gué, on va dire qu'il y a des opérations qui sont à moitié engagées, donc il reste encore pas mal d'années à passer, je pense à Avion ou Wingles, Liévin aussi, on a des opérations où l'on est propriétaire du foncier et où maintenant il faut dérouler l'opération. Sortir définitivement des contentieux que l'on a dont notamment celui de Fouquières puisque normalement 2017 devrait voir l'aboutissement des procédures qui ont été engagées, tant au niveau du Tribunal Administratif que contre les avocats et achever la restructuration financière et bien c'est continuer le travail pour réaffecter les fonds propres sur les opérations, voire mobiliser les emprunts comme n'importe quel autre promoteur. Ce travail de mise au point, d'ajustement du modèle, d'ajustement du plan de développement a été présenté au conseil d'administration, a permis de valider un plan d'affaires, un plan de développement du portefeuille d'opérations permettant d'équilibrer les comptes dans les 4 prochaines années avec une évolution d'endettement qui est parfaitement maîtrisée.

M. ROBERT : Merci beaucoup, je me doute qu'il va y avoir beaucoup de questions. Avant je dois demander formellement aux 3 représentants, Jean-Paul DECOURCELLES, Pierre SENECHAL et Laurent DUPORGE s'ils ont des éléments à apporter sur ce rapport d'activité, des éléments complémentaires.

M. DECOURCELLES : Je veux simplement, je ne vais pas rédiger un rapport que je vous remettrai, Monsieur le Président, et à la disposition des collègues donc qui reprend les éléments qui ont été présentés par le Directeur Général, je veux juste ajouter, j'ai essayé en 2015 parce que là, il s'agit de 2015, j'ai participé la moitié de l'année par ce que j'ai été indisponible pour une bonne partie de l'année parce que je ne pouvais plus marcher mais j'ai assisté par contre à cette séance avec la présentation du rapport MAZARS et qui a eu un réel débat sur maintenir ou pas cette société et que la décision collective à la fois des représentants et des actionnaires des collectivités et des banques a été de prendre la décision de maintenir cet outil, que le travail a véritablement été engagé pour chercher à rétablir une situation certes sur un modèle plus réduit qui a été présenté. Je participe aussi puisque j'ai été désigné au comité des engagements, je participe assez régulièrement à ces réunions sur l'engagement de la société sur des petites opérations un peu ce qui a été présenté tout à l'heure sur les opérations de type VEFA ou petits lotissements et qu'un certain nombre d'opérations sont couronnées de succès, d'autres moins, je pense qu'on a décidé de maintenir une société, il faut qu'on continue à la faire travailler bien sûr dans le respect rigoureux des démarches et des procédures d'appels d'offres, mais enfin je pense qu'elle a besoin de pouvoir travailler et la toute dernière chose que je voulais dire, c'est que j'étais dans le mandat précédent, censeur et là je suis administrateur et ce n'est pas parce que j'ai changé de fonction mais je pense que les changements de gouvernance et qu'il faut que les choses soient beaucoup plus transparentes, je dirais même avant elles ne l'étaient pas, là elles le sont et que, toutes les informations que j'ai pu demander et j'en demande, m'ont été fournies.

M. ROBERT : Merci beaucoup, ça confirme aussi ce que M. DENEUX disait, la confiance qui est donnée aussi à la société dans les différents chantiers qui ont vu le jour en 2015 et même dans ceux de 2016. Y a-t-il des questions sur ce rapport d'activité ? Non, pardon M. EVRARD.

M. EVRARD : Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention M. DENEUX par rapport à cette affaire qui est sempiternellement sur le devant de la scène, de nouveau vous nous avez présenté les choses d'une façon édulcorée je pense et il y a beaucoup à dire sur l'antériorité d'ADEVIA jusque maintenant. Tout simplement parce que lorsque TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX était encore ADEVIA, j'ai eu l'occasion de saisir le Préfet sur une double facturation des tramway de l'ordre de 14 millions d'euros alors je vous pose la question par rapport à cette double facturation où ça en est et qu'est devenue

cette double facturation première remarque. Deuxième remarque, c'est par rapport à TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX la gestion, c'était la cavalerie de trésorerie, une cavalerie de trésorerie parce qu'on a investi tous azimuts et qu'on était obligé de faire face à des situations qu'on ne pouvait plus gérer et à un tel point que la presse a défrayé la chronique puisque M. DELILLE affirmait 15 jours avant ce grand article que tout allait bien et 15 jours après c'était la catastrophe et je reconnais à M. DECOURCELLES et je lui sais gré d'avoir dit qu'il n'y avait pas de transparence, ce qui confirme fortement nos appréciations qu'on avait soulevées à l'époque et qu'aujourd'hui on vient d'entendre par la bouche de M. DECOURCELLES. C'est toujours intéressant de voir plus tard comment les choses puissent transparaître, ça c'est une première remarque. Troisième remarque, c'est que ça nous coûte de l'argent et cet argent c'est le nôtre, c'est celui des contribuables, ça coûte de l'argent à la Région, ça coûte de l'argent au Département, ça coûte de l'argent à la CALL et que les comptes courants d'associés ont été transformés en augmentation de capital pour vous sauver d'une mauvaise gestion et cette transformation en capital est copieuse puisqu'elle est de l'ordre de 8 millions d'euros sinon c'était pour toute autre société qui n'aurait pas été TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX le dépôt de bilan immédiat compte tenu de ce que vous avez souligné mais pas développer à savoir le scandale de la MAPAD de Fouquières puisqu'il y a eu un premier jugement qui portait en référence un paiement de 9 millions d'euros dont 2,5 millions immédiatement et que ces 9 millions d'euros, si ma mémoire est bonne et qu'elle ne me trahit pas, la cour d'appel du Tribunal Administratif de Douai a prononcé le verdict définitif en décembre donc dans l'échéance qui arrive ou alors est-ce qu'elle est comprise dans l'échéance de 2015 ou est-ce qu'elle va avoir des incidences du reste à payer en 2016, ce qui voudrait dire que nous sommes loin du sauvetage et nous avons d'ailleurs mais ça on fera l'objet d'un autre débat, une délibération sur le pacte qui nous est proposée d'avaliser au niveau du conseil communautaire et que par conséquent, de ce point de vue, il y a beaucoup de choses à dire. D'autant que le départ de M. FOUQUART nous a coûté 240 000 € à la société mais comme ça a été renfloué par notre argent, on peut dire que ça nous a coûté aussi 240 000 €, j'aimerais aussi que vous nous précisiez combien le départ de M. DELILLE nous a coûté et donc par conséquent, je crois que de ce point de vue, ces incidences-là ont eu des conséquences catastrophiques sur le contribuable de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin puisqu'on a eu droit au matraquage fiscal pour vous sauver, disons les choses clairement et ce matraquage fiscal c'est un racket de 11 millions d'euros par an et de 55 millions d'euros pendant les 5 ans. Les choses doivent être dites avec franchise et que c'est encore là, les contribuables qui font les frais du sauvetage qui est le vôtre, un sauvetage qui, pour moi, n'est pas encore garanti, puisque vous-même, vous venez de dire qu'effectivement les marchés se raréfient, certes on a réduit la voilure mais que cette voilure n'est pas encore une situation saine par rapport à l'avenir et que par conséquent il faut s'attendre encore à des soubresauts par rapport à la situation que vous nous avez dépeinte. Voilà, moi mes interrogations, je pourrais poursuivre, le dossier est copieux, c'est un dossier d'une ténébreuse affaire dont aujourd'hui il est question de sauver le soldat TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX. En ce qui nous concerne nous avons eu l'occasion de souligner à maintes reprises et nous aurions pu approfondir encore davantage nos critiques concernant TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX et d'autres aspects concernant la gestion antérieure qui nous a amenés à cette catastrophe financière donc j'aimerais quand même de ce point de vue que les choses soient plus claires au niveau de la transparence de telle façon qu'on ne nous prenne pas pour des lourdauds au niveau de la compréhension.

M. ROBERT : On va revenir sur les actions qui ont été menées en 2015 et qui font l'objet de ce rapport. M. DENEUX si vous avez des réponses particulières sachant que certaines questions relèvent plus de la délibération qui nous sera soumise ensuite sur le pacte d'actionnaires. Sur les propos à la fois de M. DECOURCELLES et s'il y a des interrogations... M. EVRARD.

M. DENEUX : Le sujet suivant du pacte d'actionnaires va aussi répondre en grande partie...

M. ROBERT : ... On y viendra après, on va répondre déjà sur le rapport d'activité, il y a des réponses à apporter parce que c'est vrai que plus en termes d'activité.....

M. DENEUX : Alors sur la première question du tramway, je ne peux pas apporter d'éléments de réponse, s'il y avait le moindre problème, je pense que depuis il y aurait eu des actions, des procédures, il y aurait des choses. Ensuite le deuxième sujet concerne donc la question du contentieux de Fouquières, on pourrait faire une séance complète, c'est quelque chose qui est extrêmement compliqué, très très juridique, en plus c'est la gestion d'une opération qu'on a avec une collectivité, ça reste un travail avec la collectivité, je suis désolé de ne pas rentrer plus dans le détail et la dernière question, les appuis qui ont été apportés par les actionnaires durant les 3 dernières

années ont été des appuis à une société qui fonctionne et qui, aujourd'hui c'est une société qui fonctionne comme n'importe quelle société qui est confrontée au marché, qui est confrontée à l'évolution de l'économie générale, c'est-à-dire que quand les taux d'intérêts augmentent et bien les gens achètent moins ou revendent, quand il y a du chômage les gens ont moins accès au crédit et donc achètent moins de terrain, quand les entreprises ont des difficultés, elles n'investissent pas, elles n'achètent pas des terrains dans des zones d'activités. On est une entreprise comme les autres et on fonctionne comme une entreprise privée en dehors du fait qu'on rend compte de tout ce qu'on fait à nos actionnaires.

M. ROBERT : Tout à fait, on revient à ce que Jean-Paul DECOURCELLES disait tout à l'heure sur les marchés dans le respect des règles des marchés publics et comme toute entreprise, vous avez besoin de travailler pour pouvoir nous donner un rapport d'activité sur ce que vous réalisez et voir l'évolution de vos comptes qui en sont la conséquence. On prend donc acte, s'il n'y a pas d'autres remarques, s'il n'y a pas d'autres questions sur l'activité de l'année 2015 sachant que M. DENEUX a extrapolé pour nous permettre de mettre en situation c'est un peu comme les autres structures qui ont réalisé leur bilan d'activité en fin d'année 2016, c'est vrai que porter rétrospectivement comme ça sur plus d'un an, ce n'est pas forcément évident donc c'est bien de pouvoir le remettre en situation imperceptible. On prend acte de cette délibération 14 et je vous propose de passer tout de suite à la délibération n°15, on reviendra après à l'ordre du jour normal, donc André KUCHCINSKI sur la délibération pour le pacte d'actionnaires.

M. KUCHCINSKI : Oui, Monsieur le Président, dans la continuité de ce rapport d'activité et rappelons-le que TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX est une forme juridique bien particulière puisque c'est une Société d'Economie Mixte, en quelque sorte une société anonyme dont le capital est détenu par des personnes publiques. On l'a un peu rappelé tout à l'heure, à savoir les 4 communautés d'agglomération mais aussi le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Communauté Urbaine d'Arras, des établissements bancaires, des bailleurs sociaux et quelques autres structures. Le pacte des actionnaires a été souhaité par la Caisse des Dépôts et Consignations, la demande concerne toutes les SEM de France, elle n'est pas ciblée sur territoire 62. Il s'agit et vous l'avez eu en annexe d'un document statutaire qui complète en quelque sorte les statuts de la société, le pacte d'actionnaires, c'est un document qui régit les relations entre les différents actionnaires. Il protège les intérêts communs et permet de mettre fin plus facilement aux litiges futurs. Le but est également d'avoir une instance type de comité stratégique pour que chacun soit au même niveau d'informations et que les partenaires soient associés aux décisions. Ce pacte rappelle les objectifs communs des actionnaires, les règles de gouvernance, les conditions d'évaluation de l'actionnariat, les modalités de rémunération des fonds investis par les actionnaires, voilà pour la synthèse, vous avez reçu le document en annexe et il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer ce pacte d'actionnaires.

M. ROBERT : Merci beaucoup M. KUCHCINSKI. Y a-t-il des questions, des remarques ?
M. EVRARD.

M. EVRARD : Oui, Monsieur le Président, c'est sans surprise que nous avons découvert ce projet de pacte d'actionnaires. Il prolonge l'attitude des actionnaires vis-à-vis de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX que l'on veut faire survivre quel qu'en soit le coût. Il s'agit d'une mise sous tutelle de la SEM en échange d'un engagement à tout faire pour assurer sa survie au frais du contribuable bien entendu. La rédaction de l'article 8, où les parties se promettent de tout faire pour la société, ne laisse aucune illusion. Peut-on imaginer plus bel aveu d'échec de la Direction de la SEM, je ne crois pas. Un pacte offre plusieurs avantages par rapport aux statuts parmi lesquels la discrétion, on parlait de transparence tout à l'heure, la possibilité de révision sans passer par les formalités du greffe et la mise en place de clauses sur mesure qui ne seraient pas permises dans des statuts. Voilà vos vraies motivations, l'intérêt général n'y a pas sa place. Dès l'introduction se glisse un mensonge que je veux ici détaillé, la présence d'un représentant de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX peut aider à éclairer les choses, contrairement à ce qui est affirmé, l'aide votée en décembre 2015 ne concernait nullement les projets de développement du TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX, il s'agissait d'un concours financier indispensable pour faire face à une lourde condamnation prononcée dans l'affaire de l'EHPAD de Fouquières-lez-Lens, la condamnation dépasse 9 millions d'euros donc 2 millions et demi d'euros immédiatement exigibles. Malgré vos délégations d'alors, ce point est confirmé par les annexes même du projet du pacte dans la rubrique « état des opérations en contentieux » effectivement TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX a de quoi s'inquiéter. D'autres actionnaires, alors

avaient eu des débats plus francs sur le sujet, sans dissimuler comme vous l'avez fait, les vraies raisons de cette demande financière. J'avais cité par exemple la séance d'octobre 2015 du Conseil Régional, mais la presse en décembre a rapporté qu'un contentieux, non repris dans cette annexe, ce qui étonne, oppose désormais la SEM à la ville de Fouquières. La Voix du Nord évoque un bras de fer. Si TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX pense désormais que ce n'est pas à elle de payer les condamnations prononcées dans l'affaire de l'EHPAD, il conviendrait qu'elle restitue les sommes perçues des actionnaires à l'automne 2015, c'est sa position puisqu'on apprend que non seulement, il y a un contentieux avec Fouquières mais aussi des actions engagées dans cette affaire par la SEM notamment à l'encontre de l'Etat pour faute dans l'enquête publique. Ma question est donc, quand allez-vous demander et je m'adresse au Président, à TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX de rembourser l'aide accordée en 2015 ? Puisque selon les dirigeants, la responsabilité revient à la ville de Fouquières ou à l'Etat, c'est votre responsabilité de gestionnaire sinon les instances en cours n'ont pas de sens. Qu'en est-il également du reliquat d'avance en compte-courant dont seulement une partie a été restituée ? La SEM sera-t-elle en mesure de rembourser ? Il importe de récupérer une créance qui, au dire même, de ses bénéficiaires, n'a pas lieu d'être, ça passe avant l'augmentation de la fiscalité comme vous l'avez décidé en 2016.

M. ROBERT : Tout d'abord, l'action judiciaire est toujours en cours donc ce n'est pas moi qui peut donner un jugement sur telle ou telle opération, vous avez suivi les différents épisodes et vous avez relaté, on ne peut que, là suivre la procédure qui est engagée sur laquelle, à la fois la ville de Fouquières a engagé une action et en même temps TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX pour défendre ses intérêts. Sur le pacte d'actionnaires, vous l'avez dit vous-mêmes, l'article 8 dit que tous les actionnaires se mettent dans la logique d'essayer de tout faire pour ce n'est pas sauver mais accompagner et dire que la structure dans laquelle on est actionnaire, ce n'est pas forcément, une structure que l'on souhaite voir déperir, c'est plutôt le contraire et donc que c'est plutôt bon signe que la Caisse des Dépôts et la Caisse d'Epargne qui sont aussi actionnaires dans ce pacte s'engagent à accompagner la structure et l'accompagner aussi dans les recherches de financement. Les prêts n'étaient pas forcément garantis sur l'ensemble des collectivités ou des SEM, il y a encore très peu de temps, de savoir que les Banques sont aux côtés de la SEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX, c'est plutôt bon signe et que la Caisse des Dépôts dans une démarche nationale comme ça a été évoqué tout à l'heure par André KUCHCINSKI prenne cette décision, c'est aussi là un acte d'engagement fort sur lequel, on a nous aussi notre mot à dire et c'est à accompagner dans le cadre de notre participation dans cette SEM. M. KUCHCINSKI vous avez des éléments complémentaires ou je passe au vote s'il n'y a pas d'autre remarque ?

M. KUCHCINSKI : Là, nous n'avons pas été partie prenante dans la rédaction de toute façon de ce pacte, c'est comme vous l'avez rappelé un document qui est exigé à toutes les SEM, proposé aux différents actionnaires, donc on peut passer au vote.

M. ROBERT : M. TRONI.

M. TRONI : Oui, Monsieur le Président, ce sera très très court, on a eu l'occasion depuis plusieurs années au nom du groupe communiste et républicain de s'exprimer sur la société d'abord ADEVIA et ensuite TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX, donc on ne rajoutera rien de spécial aujourd'hui mais simplement vous dire que comme plusieurs délibérations, nous ne prendrons plus part au vote à chaque fois que TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX apparaîtra, donc c'est simplement cette précision.

M. ROBERT : M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Un mot parce que, ne pas s'exprimer voudrait dire que quelque part on est coupable ou soupçonné d'être coupable de rien dire donc rappeler simplement que dans les sociétés privées et M. SULZER pourrait vous le confirmer, lui qui est spécialiste de ces choses à Hénin-Beaumont qu'en droit français, lorsqu'une société a des actionnaires, ce sont ces actionnaires qui répondent de ces actes et ici cette société, en la circonstance TERRITOIRE SOIXANTE-DEUX n'est pas la société de la CALL. La CALL y a des intérêts mais elle n'est pas la seule. Deuxième élément, en matière de réglementation bancaire, tout établissement financier ou bancaire qui, soutient de manière abusive une société en perte est coupable devant la loi et c'est à la fois au pénal et c'est également au civil, c'est-à-dire que les responsables qui se rendraient coupables de tels actes seraient traduits devant la justice ou susceptibles de l'être. Donc, si quelqu'un pense dans cette assemblée que c'est le cas pour TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX et bien libre à lui de s'adresser à

la justice et de demander des comptes à ces établissements bancaires, qui de manière stupide, de manière abusive, de manière irresponsable se mettent à soutenir une société en perdition, si c'est le cas, je ne pense pas que ce soit le cas et je m'associe à ce qu'a dit Bruno TRONI parce que nous étions ensemble assez souvent pour dire un certain nombre de nos réserves pour ne pas dire de nos protestations sur la manière dont les choses se passaient et nous sommes aujourd'hui autorisés à dire, en ce qui me concerne, en ce qui nous concerne, que ça va mieux et ça va beaucoup mieux, nous avons besoin d'un outil d'aménagement du territoire, il existe et par conséquent au moment où ça va mieux, ce n'est pas le moment où il faut le critiquer.

M. ROBERT : Allez on met au vote. Vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Vote contre ? C'est bon et donc le Groupe Communiste ne prend pas part au vote. Les administrateurs ne prennent pas part au vote. Alors la procuration est prise mais les rapporteurs ne prennent pas part au vote, c'est pour cela que tout à l'heure, j'ai cité Jean-Paul DECOURCELLES, Pierre SENECHAL et Laurent DUPORGE. On revient à l'ordre du jour de ce Conseil, donc la première délibération, la présentation de la situation de la CALL en matière de développement durable et c'est Philippe LA GRANGE qui rapporte en lieu et place de Patrice DELALEU.

M. LA GRANGE : C'est le rapport sur la situation en matière de Développement Durable de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Alors suite à la publication du décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle2 », les collectivités territoriales, les E.P.C.I à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont soumis à la présentation, préalablement au Débat d'Orientations Budgétaires, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens afin de favoriser une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux. Je vais essayer de vous faire une petite synthèse de ce rapport qui vous a été envoyé par Extrapole et par courrier. Voilà, mise en œuvre depuis 6 ans au sein de nos collectivités, ce rapport fait l'objet d'une présentation préalablement au vote du budget. Le rapport de développement durable porte sur le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement, des activités internes de notre collectivité sur le plan des politiques publiques et des programmes mis en œuvre par la CALL sur son territoire. Les différentes thématiques constituant le rapport. Une stratégie d'amélioration continue pour les ressources internes, une politique de mobilité engagée, le SMTAG et TRANSDEV Urbain ont signé le nouveau contrat de Délégation de Service Public, du réseau TADAO pour la période de 2017 à 2023. Le premier bus hybride en circulation sur la Bulle 3, Vendin, Lens, Avion. Semaine Européenne de la mobilité, les français sont invités à repenser leur mode de déplacement en faveur d'une mobilité plus durable et plus sécurisée. En 2016, 5^{ème} participation du Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle à cette semaine. Divers temps forts ont été organisés autour de la valorisation du partage de l'espace public et de la sécurité des usagers. Ensuite mener une politique durable, donner également une politique des services urbains et d'écologie urbaine, entre autres, les services de collecte et de gestion des déchets. En 2016, la CALL a décidé la mise en œuvre d'un programme d'amélioration et d'optimisation de son service de collecte et de gestion des déchets intitulé, « je trie, nous trions naturellement ! », visée de ce programme de modernisation, accroître la performance économique et environnementale du service de collecte et de gestion des déchets de la Communauté en encourageant le tri à la source des ménages, en mettant en service de nouvelles déchetteries performantes. Création des conditions d'un cercle vertueux, il y aura moins de déchets à incinérer, plus de matériaux recyclés. Le recyclage et la revalorisation de matières créeront des emplois et de l'activité dans une logique d'économie circulaire. Exploitation de l'eau potable, au 1^{er} janvier 2016, a débuté un nouveau contrat de Délégation de Service Public de production d'eau potable, ce dernier comporte un volet de développement durable à savoir réalisation d'un bilan carbone et réduction des émissions de gaz à effet de serre de 10 % sur la durée du contrat, plantation de 10 000 arbres sur la durée du contrat, réduction de 5 % de la consommation électrique et achat de 30 % d'énergie renouvelable, installation de panneaux photovoltaïque, programme de soutien à l'agriculture biologique, installation de ruches sur le territoire. Une politique de communication, sensibilisation et de cohésion sociale a également été menée et entre autres la poursuite des actions dispensées par l'espace info-énergie. L'année 2015 a compté 450 demandes de conseils personnalisés. Différentes actions d'animations réalisées, 28 au total sur 957 personnes sensibilisées, des permanences délocalisées sur 8 communes, les communiqués de presse mensuels, des participations aux événements nationaux et locaux et actions avec les partenaires, émissions télévisées, visites, éco-construction, atelier éco-geste et expositions. Egalement une politique d'amélioration du cadre de vie,

d'attractivité du territoire, de préservation de la bio-diversité, des milieux et des ressources, dispositif, plantons le décor. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a adhéré en 2016 au dispositif plantons le décor, convention CALL, espaces naturels et régionaux. Ce dernier permet de réaliser une commande d'arbres, arbustes fruitiers, légumes variés rustiques et anciens sélectionnés par espaces naturels régionaux. Cette opération s'adresse à tout public, habitants, entreprises, établissements scolaires, communes, agricultures. Elle leur offre ainsi une alternative aux plantations mono-spécifiques qui appauvrissent la bio-diversité en leur proposant au travers d'un dispositif original d'animation et d'une commande groupée, des végétaux adaptés aux conditions pédo-climatiques de la région. Egalement une politique de l'habitat et de la qualité au service du développement urbain, une politique de développement territorial durable. Développement d'une agriculture péri-urbaine et d'un réseau alimentaire de proximité. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin conjugue des secteurs fortement urbanisés, accueillant un bassin de population important et des espaces ruraux préservés, siège d'une activité agricole dynamique et productive. La mise en place d'une politique de valorisation de l'agriculture péri-urbaine liée à la structuration du réseau alimentaire de proximité peut offrir au territoire une réponse à ces enjeux mais également à de nouvelles opportunités de développement. C'est dans cette perspective que la CALL souhaite engager une stratégie d'intervention transversale sur cette thématique, s'appuyant sur les axes suivants, la valorisation de l'activité agricole et son ancrage socio-économique, développement d'activité agricole et de nouvelles filières, méthanisation, promotion de l'agriculture, structuration des circuits alimentaires de proximité, mobilisation des habitants sur les questions de consommation responsable et d'éducation alimentaire. L'intégration de l'agriculture dans les politiques environnementales : protection de la ressource en eau, constitution d'une Trame Verte et Bleue et d'aménagement du territoire, création d'espaces multifonctionnels périurbains et urbains, en phase avec le renouvellement du territoire minier. Ensuite la préservation quantitative et qualitative de l'espace agricole : protection du foncier en vue du développement d'une agriculture diversifiée à haute qualité environnementale. Le rapport rencontre et met en perspective la progression de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin vers le développement durable à travers ces 5 finalités : la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et solidarité entre Territoire et Génération et la dynamique et le développement suivant des modes de production et de consommation responsable. Fort de la dynamique engagée depuis une vingtaine d'années dans le domaine du développement durable, ce rapport peut constituer un outil de travail et de médiation pour la mise en place d'un projet territorial de développement durable permettant de développer une culture commune de développement durable au sein de la CALL, des communes, des partenaires et de la population. Conforter les orientations et les enjeux d'ores et déjà identifiés, organiser le pilotage de ce projet afin que les actions menées dans chaque thématique sur le territoire soient cohérentes et articulées avec celles pilotées par les communes, les acteurs locaux, les territoires voisins. Développer l'information, la sensibilisation, l'expérimentation, la pédagogie, l'éco-responsabilisation, principaux vecteurs, pour entraîner et conduire au changement de comportement de toutes les parties prenantes et faire des habitants des acteurs de la transformation durable du territoire. Mettre en œuvre un processus d'évaluation des projets avec détermination préalable et partagée d'un indicateur de mesure de leur impact sur les axes retenus et mettre en œuvre une stratégie d'amélioration continue. La clé d'entrée de ce projet territorial de développement durable pourrait être le changement climatique, problème complexe du fait de ces interactions avec de nombreux enjeux relatifs à la 3^{ème} révolution industrielle, à la rénovation énergétique des logements et des bâtiments, à la Trame Verte et Bleue. L'élaboration du programme d'actions définitif d'adaptation de la collectivité, du territoire, au changement climatique, plan climat, air énergie territoriale, sera engagée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dès 2017. Elle s'appuiera sur un processus de concertation et de co-construction avec élus, les services, les acteurs du territoire et les habitants. Cette démarche sera complémentaire au projet de territoire en cours de construction à l'horizon de 10 à 15 ans avec une ambition pour l'agglomération de devenir le démonstrateur européen de résidence territoriale couvrant 3 thèmes fédérateurs : retour à l'innovation, 3^{ème} révolution industrielle et à une mutation du paysage, coopération à différentes échelles, archipel, hiérarchisation complémentaire et de mise en réseau. L'élaboration de ce rapport a été réalisée à partir des contributions des services de la Communauté d'Agglomération sur les actions 2015-2016 et concerne la préparation du budget 2017. Au vu de ces éléments, on nous demande de prendre acte de l'existence de la présentation du rapport 2015-2016 sur la situation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en matière de développement durable préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2017.

M. ROBERT : On peut prendre acte de cette présentation, sachant que les délibérations qui ont été évoquées, ont également fait l'objet de discussion et de débat dans cette assemblée. Ça n'appelle pas de remarque particulière, le document était complet, M. CHERET peut-être.

M. CHERET : Oui, Monsieur le Président, sur ce rapport annuel du développement durable, notre groupe communiste n'écartera pas d'un revers de main ce que ce document énumère une nouvelle fois et qui résume ce que notre agglomération continue d'entreprendre sur ce sujet. Je ne pointerai que deux sujets en lien avec l'actualité et la réalité. Comme l'indique le dossier dans son préambule page 3 et réaffirmer l'élaboration permanente d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre avec l'objectif d'une baisse de 10 % et un plan climat air énergétique territoriale, fort bien tout cela. Or, l'épisode que nous venons de vivre avec les pics de pollution en particules fines, nous confirme clairement qu'il y a urgence à traiter la question des mobilités, non seulement à partir des saturations routières constatées dans les déplacements mais aussi en lien à la question centrale de l'état de santé de nos populations qui n'est pas des meilleures. Des agglomérations ont immédiatement réagi en rendant gratuits les transports collectifs et nous, en maintenant une somme rétroactive de 1,20 €, nous pensons que le S.M.T., n'est-ce pas mon cher Laurent, est resté figé sur une billettique coûteuse et n'est donc pas à libérer l'usage fort des transports collectifs. Ils nous semblent que dans ce bilan, le lien santé-mobilité doit être plus exigeant. Sur cette question sensible pour l'avenir, ne voyons-nous pas par ailleurs que dans la campagne présidentielle, les candidats ont déjà justement sur cette question de santé et de réchauffement climatique fixé dans leur proposition la fin du diesel à 2025. Ce qui est valable pour l'automobile, l'est aussi pour nos investissements et la nécessaire anticipation d'investissements vers les bus à hydrogène ou tout électrique qui doit être aussi menée de pair. L'idée d'une expertise vers la gratuité doit donc faire son chemin dans les temps à venir. Deuxième point, c'est celui de la sensibilisation sur le rejet des eaux pluviales sur les parcelles qui en soit, est une bonne chose pour aujourd'hui. Mais rappelons que dans le cadre des crédits GIRZOM, les investissements qui ont été faits auparavant ne l'ont peut-être pas été faits avec des choix techniques, les mieux adaptés pour juguler les problèmes d'aujourd'hui et qu'il faut donc certainement y remédier par des mesures rapides. Nous pensons qu'au-delà de cette sensibilisation sur le rejet des eaux pluviales, il est donc important de prendre maintenant à bras le corps, la question des pluies d'orage qui n'ont plus rien de décennal, et qui ont fait de lourds dégâts et des dépenses imprévues soit sur nos réseaux d'assainissement et par voie de conséquence sur nos voiries. C'est deux points ne sont pas exhaustifs mais il est à notre sens urgent de s'y atteler, merci de votre attention.

M. ROBERT : Ça fait partie des sujets sur lesquels on a déjà eu l'occasion de discuter et notamment plusieurs fois en lien avec le S.M.T, la politique de transport, la politique de santé dans notre territoire, là on n'était pas sur un débat sur les enjeux du développement durable, on était sur le constat de ce qui a été fait et quelque part sur les perspectives qu'on a déjà évoquées dans d'autres délibérations, sur la gestion des eaux pluviales, Jean-Pierre BLANCART nous l'a déjà évoqué à plusieurs reprises sur ce sujet qui, après l'épisode que l'on a connue en 2016, un de plus, nous amène aussi à repenser la globalité de notre mode de fonctionnement. Il n'y a pas d'autres remarques, on prend acte que ce rapport a bien été présenté et on peut revenir dans l'ordre du jour de notre Conseil, il y avait le procès-verbal de la dernière réunion du 13 décembre dernier, y a-t-il eu des remarques particulières sur sa formulation ou on peut considérer qu'il est adopté et procédé donc à la signature des registres, pas de remarque ? C'est donc adopté. Les décisions prises en vertu des délégations qui sont données sur les articles L 2122-22 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été présentées des pages 39 à 42, y a-t-il des remarques particulières sur ces décisions ? Non, c'est considéré comme adopté, merci. La délibération n°2, M. DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vous propose sur cette délibération un appel à projets artistique qui consisterait à permettre un cheminement, une déambulation culturelle on va dire, entre le Musée du Louvre-Lens et le Centre-Ville de Lens et plus particulièrement sur ce qui est actuellement lancé d'ailleurs là, où il y avait la Banque de France auparavant, la rue de la Paix et bien de créer ce cheminement culturel, artistique par la réalisation de 4 ou 5 œuvres majeures intéressantes qui seraient donc réalisées à la suite de cet appel à projets, la ligne budgétaire nécessaire à cet appel à projets, s'élève à 55 000 € qui est imputée sur la ligne projet de territoire. Cet appel à projets serait lancé à la suite de cette délibération bien évidemment avec ensuite une sélection d'artistes au mois de mars 2017 et si tout va bien, une installation de ces 4 ou 5 œuvres dans le courant du mois de juin 2017, voilà Monsieur le Président, ce qui est proposé au travers de cette délibération n°2.

M. ROBERT : Oui des remarques ? M. TRONI.

M. TRONI : Oui, Président, quelques éclaircissements si c'est possible, on évoque dans la délibération une dépense de 55 000 € et il me semble qu'un coût de 150 000 € a été évoqué en commission donc la différence, est-ce que c'est la ville de Lens qui la prend à sa charge ou c'est le projet qui est revu à la baisse simplement et ça nous perturbe quand même que l'agglomération finance ce type de projet que pour une seule ville, fut-elle le centre que ça soit l'agglomération qui paye, ce cheminement entre le centre-ville de Lens et un autre point, la ville de Lens est libre de s'administrer comme elle le souhaite, si elle veut mettre des œuvres artistiques dans tout le centre-ville, elle le peut sans problème, mais c'est un petit peu compliqué que ça soit les 36 communes qui payent ce choix, voilà Président. Donc, si c'est simplement à la destination de la ville de Lens et si c'est simplement l'agglomération qui paye ce projet, on votera contre ce projet, Président.

M. ROBERT : Sur l'enveloppe des 150 000 €, je ne peux pas vous dire à la commission, je ne sais pas si Laurent a les informations ou Thierry DAUBRESSE qui était présent, pour nous les apporter parce que moi, ça ne me dit rien du tout sur une enveloppe de 150 000 €.

M. DAUBRESSE : C'était quelle commission ? Parce que moi je n'ai pas participé à la commission de Développement Economique qui concerne la délibération et c'est justement ce qui fait le lien avec la question suivante, en fait il n'est pas question d'embellir la ville de Lens pour embellir la ville de Lens, il est question en fait de faire du développement économique et le développement économique autour d'une activité de service comme le Musée du Louvre est différent du développement économique autour de l'industrie. Dans l'industrie, il suffit d'installer une industrie, le développement se fait sur le lieu de l'installation de l'industrie naturellement jusqu'à sa délocalisation. Dans une économie de service comme celle qui a été choisie par ce territoire autour du tourisme, on est obligé à un certain moment d'aller capter les clients. Donc, dire que c'est la ville de Lens et pour le développement de la ville de Lens, ça correspondrait à dire que si on fait une zone industrielle sur un territoire à Billy, on fait la zone industrielle pour la ville de Billy, ce que je ne dirai pas donc en fait là, on fait du développement économique pour le territoire en essayant de capter l'argent des touristes et faire en sorte que l'argent des touristes reste sur ce territoire.

M. ROBERT : Sur la partie... Daniel, peut-être ?

M. KRUSZKA : Oui, Monsieur le Président, même si j'ai pris la commission en cours, à savoir le 17 janvier, il n'a jamais été fait allusion qu'à un seul montant, celui de 55 000 €.

M. ROBERT : Peut-être le montant de l'enveloppe mais ce n'est pas ?

M. TRONI : Moi je n'étais pas à la commission parce que ce n'est pas ma commission mais c'est ce qui est revenu à la réunion de groupe, donc il y a peut-être une erreur dans le chiffre mais en général on fait attention.

M. ROBERT : Surtout sur des évolutions comme ça. Laurent.

M. DUPORGE : Oui, je pense que cela est une incompréhension tout simplement entre ce qui s'est dit à la commission et puis le chiffre ici, en tout cas le chiffre de 55 000 €, je l'ai vérifié auprès de M. GALUS, c'est le bon chiffre donc on peut acter ce chiffre-là et puis pour répondre à la question suivante, je pense qu'effectivement ce dossier-là, il ne faut pas le voir sous une forme simplement d'embellir la ville de Lens parce que si tel était le cas effectivement, cela relèverait en grande partie de la commune de Lens, nous sommes sur une centralité, nous sommes sur une expression culturelle qui ne peut exister, parce qu'il y a le Louvre tout simplement, parce qu'il y a aussi sur le secteur de la Banque de France, une création culturelle, artistique contemporaine qui va être tout à fait remarquable et donc, effectivement à ce titre-là et c'est pour cela que c'est dans le budget du développement économique, on espère aussi que ce cheminement culturel quelque part, permettra là également le développement économique et donc c'est le pari qui est lancé et c'est la culture, tout comme le sport d'ailleurs, et bien génère aussi du développement économique donc de l'emploi.

M. ROBERT : On est dans la logique de la suite du projet de territoire. On veut développer une économie touristique, il faut à un moment voir sur ces sujets-là comment ça peut profiter aussi au territoire. Plus les gens passeront du temps dans le secteur, plus ils pourront découvrir les sites de

mémoire, plus ils pourront peut-être aller regarder aussi les avantages que l'on peut avoir dans certains quartiers et les particularités et peut-être aussi d'autres spécificités, tout à l'heure je voyais Christian qui était là, Christian PEDOWSKI mais il y a la M.A.C. à Sallaumines, il y a d'autres centres d'intérêt sur l'agglo, il y a le musée de la mine à Harnes, le but c'est de savoir comment on arrive à garder le public le plus longtemps possible. Je mets donc au vote la délibération, la 2, vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Vote contre ? C'est bon, merci. La délibération n°3, toujours M. DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, c'est donc une proposition de convention qui serait passée avec la Chambre de Commerce et d'industrie des Hauts de France, c'est cette C.C.I. des Hauts de France qui d'ailleurs qui nous présente cette convention et à laquelle je vous propose de répondre favorablement et qui consisterait à la réalisation d'une étude prospective sur le potentiel commercial des communes de Lens et de Liévin et à partir de cette étude sur le potentiel commercial de ces centres villes là d'engager là également en un programme ensuite de prospection, c'est-à-dire de recherche d'enseignes qui d'ailleurs ne sont pas existantes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en tout cas dans ces centres villes pour essayer ensuite de les voir s'implanter dans deux centres villes qui sont ceux de Lens et de Liévin, je précise pour répondre à une éventuelle question de Bruno TRONI qui serait légitime que le choix de deux centres villes en question a été proposé en particulier dans le cadre d'une étude de stratégie de développement commercial, qui a été adoptée ici par ce Conseil communautaire le 25 septembre 2015, voilà.

M. ROBERT : De ce fait, il n'y a plus de question, si quand même Bruno.

M. TRONI : Président, on connaît les raisons qui conduisent à présenter ici une délibération de ce type, il est vrai que la situation n'est guère réjouissante en témoigne d'ailleurs le rapport national qui a été rendu cet été sur la revitalisation commerciale des centres villes en France et qui évoque d'ailleurs la ville de Lens. Bien sûr on ne peut nier le contexte économique qui compte pour une large part dans la désaffectation de la population en matière de commerce local. Sans doute une augmentation du pouvoir d'achat ou pourquoi pas la création d'un revenu minimum universel, permettrait de maintenir, voire de développer ce commerce de proximité auquel nous sommes attachés. Je voudrais redire aussi la contradiction qui existe entre cette volonté affichée de relancer le commerce local et votre soutien à l'extension d'une zone commerciale comme celle de Cora Lens 2. Les grands centres de ce type ne renforcent pas les centres des communes qui sont implantés à proximité, bien au contraire, ils les vident. A cette concurrence contre laquelle il est difficile de lutter, s'ajoutent aussi parfois des décisions purement municipales qui contribuent à aggraver cette désertification comme par exemple dans certaines communes, l'installation d'un stationnement payant. Sur ce point, il est discutable que ce soit la CALL qui soit appelée à financer des actions destinées à résoudre un problème dû, en partie, à ce type de décision. Enfin nous pensons et j'ai déjà eu la réponse, qu'une convention comme celle qui nous est proposée, ne devrait certainement pas être circonscrite à Lens et à Liévin mais pouvoir bénéficier à l'ensemble des communes de l'agglomération. Sur cette délibération, nous nous abstiendrons, Président.

M. ROBERT : Juste pour répondre à votre question sur la désertification des commerces, on le voit régulièrement dans l'ensemble des médias, et une étude qui ressort, en disant que seuls survivront les centres touristiques et les centres de Métropole, fait qu'on a aussi peut-être nous à s'organiser sans être en Métropole et de regarder comment on densifie notre tissu commercial, le centre-ville, tout en gardant aussi un œil attentif parce que ce qui se développe en périphérie, ce sont maintenant des activités qui ne peuvent pas être accueillies en centre-ville de par les concepts, on regarde les magasins de meubles, vous n'en avez quasi plus en centre-ville par rapport aux locaux qui sont nécessaires et c'est un peu ce qu'il faut préserver et l'étude que Laurent DUPORGE évoquait, c'était l'étude qui nous montrait aussi l'évasion sur certains type d'activités vers la zone d'Auchan Noyelles Godault et qu'en gardant cette activité, je reprends les magasins d'équipement de la maison, c'était un peu la délibération qu'on avait adoptée ici, il y a deux ou trois ans, qui nous permettait d'essayer de garder ce type de public et de consommateurs pour leur permettre aussi d'aller voir dans les centres villes et dans les autres activités qui sont présentes. Je ne reviendrai pas sur la notion du stationnement qui est une notion plus lensoise, juste de dire que le paiement est juste un mode de régulation que l'on a choisi mais là aussi par rapport à un enjeu de voitures ventouses qui ne participent pas forcément à la dynamique commerciale tel qu'on pourrait le développer. Juste pour finir et pour montrer qu'on est vraiment dans un esprit, on essaye d'élargir et de regarder comment les

particularités de l'agglomération et surtout peut-être sa structuration commerciale peuvent bénéficier à l'ensemble des communes avec leurs particularités, que ça soit des centres bourgs par rapport à des centres villes peut-être plus développés sans que ça soit péjoratif dans un sens ou dans un autre, c'était vraiment l'enjeu de l'étude qui avait été menée et que Laurent DUPORGE évoquait celle de 2015. Cette logique-là, on l'a aussi complétée avec une convention qu'on a signée l'année dernière avec la Chambre de Métiers pour continuer à développer plus les activités artisanales dans nos centres de ville, parce qu'on est aussi sur ces métiers, des métiers de bouche, mais aussi les métiers d'artisans du bâtiment pour garder une certaine activité dans les villes qui, là aussi souffrent de difficultés économiques plus globales et pas uniquement liées au nombre de commerçants présents. On est vraiment dans cet esprit-là de compléter notre arsenal et de regarder par rapport à l'étude qui nous est proposée par la C. C.I. Hauts de France, ce qu'on peut faire pour là encore, on est toujours dans la même logique du développement économique, pas uniquement sur un développement industriel même si on appelle de nos vœux et on espère encore avoir des grandes industries qui viendront chez nous, mais les industries typiques que l'on a pu avoir dans notre secteur évoluent aussi et on est maintenant sur des logiques, vous regardez sur nos filières d'activités, on est notamment sur les filières logistiques qui sont assez aussi pourvoyeurs d'emplois dans notre secteur. Donc on est sur un complément et un équilibre à trouver entre les centres villes, les centres bourgs, les centres d'activités, les zones industrielles pour que là aussi, on puisse demain apporter un modèle économique, surtout du pouvoir d'achat à notre population parce que derrière ce sont des emplois qui seront créés ou maintenus dans notre secteur. M. DAUBRESSE.

M. DAUBRESSE : Je vais profiter de ce moment pour inviter Bruno TRONI à une réunion que nous organisons à Lens le 28 février avec un spécialiste du commerce de centre-ville, qui va faire la démonstration aujourd'hui, que le stationnement payant contrairement à ce qui vient d'être dit n'est pas du tout un frein au développement des commerces de centre-ville et qui va faire surtout la démonstration parce que c'est surtout ça qui est intéressant parce qu'on a changé de type de commerces et qu'on est passé dans une économie commerciale de cueillette à maintenant une économie commerciale de conquête et qu'il faut changer complètement les habitudes et nous on veut changer les habitudes pour créer de l'emploi parce que moi je préfère augmenter le pouvoir d'achat en donnant du travail plutôt qu'en donnant des aides.

M. ROBERT : Allez, Christian.

M. CHAMPIRE : Là, je n'ai pas bien compris, si c'était le conseiller communautaire ou l'adjoint de Lens qui prenait la parole, mais si c'est l'adjoint de Lens qui finance ses recherches de magicien lui-même et qui ne demande pas à la Communauté d'Agglomération. Je suis simplement surpris que, dans votre délibération, le mot centre-ville ne soit pas présent puisque Laurent a insisté beaucoup dessus, que Monsieur le Président, vous avez aussi insisté sur le fait que c'était le centre-ville, là vous parlez des villes de Lens et de Liévin et n'ont pas des centres villes sur aucune des deux pages et donc ça pose souci parce que la stratégie de Liévin pour l'avenue François Mitterrand par exemple n'est pas une stratégie de centre-ville mais une stratégie différente et donc ça serait bien de préciser que l'étude qui est faite, qui est demandée à la C.C.I., c'est vraiment du commerce de centre-ville ou au contraire du commerce général parce que Lens 2, à ce moment-là fait partie de Lens et devrait être dans l'étude et je ne suis pas sûr que c'est ça l'objectif.

M. DUPORGE : Oui, bon on va essayer de prendre les choses dans l'ordre. Les choses ne sont pas incompatibles les unes et des autres et cette étude, je vous rappelle qui est basée sur quelque chose qui a été validée ici même par le Conseil communautaire en 2015, donc on n'a pas sorti du chapeau Lens et Liévin comme ça par hasard et puis force est de constater que les centralités aussi s'exercent à ce niveau-là et que les potentiels commerciaux effectivement les plus importants, c'est indiscutable se situent-là. Ce qui n'empêchera pas en fonction de cette étude aussi et ensuite de ce qui sera engagé parce que je pense le plus important c'est les prospects qui vont être lancés de manière à faire en sorte qu'il y ait de nouvelles enseignes qui arrivent chez nous et donc qu'il y ait là-aussi de la création et du développement, ça n'empêche pas par la suite effectivement que ça vienne aussi alimenter les autres villes, les autres centres villes plus secondaires, je pense par exemple à la commune d'Avion, le maire d'Avion, il est là à côté, il a aussi un centre-ville et vous-mêmes, Messieurs les Maires, vous avez chacun à votre niveau une sorte de centre-ville. Je pense qu'il faut quand même aussi déjà quelque part, se dire qu'il y a un intérêt marqué par la Communauté d'Agglomération sur cette problématique effectivement commerciale du centre-ville qui est une vraie problématique à laquelle aujourd'hui personne n'a trouvé de recettes miracles, pas de magicien, il n'y

a que juste une réflexion à mener, des actions à engager pour essayer de trouver la solution. Pour revenir sur le problème de quel centre-ville ? Le centre-ville de Liévin est effectivement très différent de celui du centre-ville de Lens et par exemple, tout l'intérêt de Liévin par rapport au fameux boulevard François Mitterrand auquel tu fais référence de cette route départementale, c'est d'amener justement, comment on peut faire en sorte qu'à partir effectivement de ce boulevard départemental, on puisse alimenter là-aussi le centre-ville. Il y a aussi là toute une continuité commerciale qui peut justement être imaginée et qui peut permettre justement au centre-ville traditionnel, on va dire d'être alimenté parce qu'il se passe sur le centre-ville, on ne vas pas dire secondaire, qui est celui du boulevard François Mitterrand, ce sont deux problématiques totalement différentes qui méritent effectivement d'être étudiées et je le dis aussi, bien évidemment, cela profitera aux autres centres villes plus secondaire qui méritent là également mes réflexions.

M. ROBERT : Plus d'autres remarques, on met au vote ? Vote pour ? C'est bon merci. Abstention ? Groupe Communiste et pas de vote contre si j'ai bien compris. Un vote contre avec une procuration, la procuration en vote contre, deux, je pensais que ce n'était que la procuration, d'accord 2. Allez, on continue la délibération n°4, c'est Dominique ROBILLART.

M. ROBILLART : Oui, merci Président, la délibération concerne l'accessibilité du futur Centre Hospitalier de Lens, donc rappeler que ce sera un bâtiment d'environ 72 000 m² qui sera implanté sur une emprise d'environ 20 hectares le long de l'A21, sur les communes de Loos-en-Gohelle et de Lens. Donc, cette accessibilité, c'est un enjeu important donc qui a fait l'objet d'une étude spécifique menée sous l'égide de l'agence d'urbanisme de l'Artois et je crois qu'on peut les en remercier et les féliciter pour cette étude qu'ils ont menée depuis le mois de juin 2016, qui a donc été présentée en Commission Aménagement. Donc, cette étude a conduit à un schéma d'accessibilité donc qui relève une petit peu de différentes maîtrises d'ouvrage à savoir la modification de la bretelle de sortie depuis l'A21 qui donc relève de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le montant des travaux étant estimé à 1,7 million d'euros. L'aménagement de la voie d'accès entre la RD 947 et le futur Centre Hospitalier intégrant la création d'un giratoire intermédiaire qui relève de la maîtrise d'ouvrage du Centre Hospitalier de Lens pour un montant estimé à 1,5 million d'euros et la création donc de 2 giratoires nord et sud sur la RD 947 au niveau de l'échangeur n°9 de l'autoroute A 21 qui relève là, du Conseil Départemental du Pas-de-Calais pour un montant de 1,7 million d'euros, donc on arrive à un coût total de 4 947 000 €. Donc concernant ces travaux pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, on pourra mobiliser des fonds territoriaux au niveau de la Région. Donc la finalité de cette délibération, c'est de décider la réalisation des travaux de modification de la bretelle de sortie n°9, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération, voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup, M. LETOQUART.

M. LETOQUART : Pour éviter d'être hors du sujet exact de la délibération, je ne vais pas parler de la première phrase qui nous dit que c'est pour renforcer l'ordre de soin territorial. Lorsqu'à coup sûr, on aura quelques points de divergence sur les moyens de renforcer cette offre et sur le fait que ce nouvel hôpital tel qui est conçu soit un renforcement de cette offre. Donc passons, et je vais rester sur ces deux millions que la majorité s'apprête à mettre au budget pour modifier l'accès de l'A21, route d'Etat, qui d'ailleurs, par exemple n'est plus éclairée sur décision du seul propriétaire, l'Etat. L'A21 aussi où un député, un jour, y a vu un potentiel pour la SANEF, il avait été rappelé à l'ordre, on lui avait expliqué qu'il n'y avait qu'un propriétaire, que c'était l'Etat, donc nous, le groupe communiste, nous estimons donc que la CALL n'est ni propriétaire de la route, ni propriétaire de cet hôpital ou associé dans son nouveau bâtiment public et que, par conséquent, il ne faut pas demander à la population de nos communes de payer eux-mêmes ces accès routiers, nous ne sommes pas la Banque de l'Etat et si l'Etat juge à juste titre, et considère que notre population a besoin de ce nouvel hôpital et bien qu'elle assume ce projet y compris les accès routiers sur son autoroute, accepter cela, ça serait mettre le doigt dans un engrenage que nous n'aurons pas les moyens d'assumer à chaque fois, du coût des gens qui jugeraient nécessaire qu'on fasse, qu'on recrée des accès routiers pour tel ou tel projet d'Etat. Donc pour nous, ça sera un vote contre.

M. ROBERT : C'est vrai que l'hôpital, c'est un projet d'Etat mais en même temps, c'est un projet « de territoire » et tout à l'heure on avait une discussion sur l'état sanitaire sans parler d'autre chose, de rentrer dans le vif du sujet d'une autre façon, on a besoin aussi d'y accéder à cet hôpital, parce que pour l'instant il est sur un site qu'il faut desservir et qu'il faut desservir de façon rapide et de façon

structurée pour garantir aussi à l'ensemble des patients et des structures qui pourraient être amenées à se développer autour parce qu'il y a une zone de développement économique, Jean-François CARON a dû nous quitter parce qu'il devait prendre un train à 20 h, qui est déjà d'ailleurs réservée au P.L.U. de Loos-en-Gohelle pour accompagner le développement de cet hôpital. M. DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, je pense qu'aujourd'hui tout le monde est d'accord sur la nécessité que cet hôpital est indispensable à ce territoire et qu'on va avoir la chance là, je le pense de disposer d'un outil de santé qui sera à la hauteur des besoins de ce territoire, et qui permettra, je l'espère, de combler les retards très importants que nous avons dans ce domaine-là et qui se traduisent malheureusement par des indices de mortalité ou de maladie cancéreuse ou autre qui sont, vous l'avez précisé avec raison et justesse, très largement supérieurs aux moyennes régionales et nationales. Donc, nous sommes tous, je le pense, derrière la nécessité de la création de cet hôpital. La question se pose effectivement de savoir, est-ce qu'il faut s'agissant de ces accès routiers, participer ou pas à son financement, ou une partie de son financement. Je vais juste dire une chose, c'est quand même quelque part nous aussi, qui avons fait le choix de l'implantation de cet hôpital et que de par le choix de cette implantation, il y avait des problèmes d'accès, il y a des problèmes de route, il faut créer des routes, etc...Ça ne me semble pas, je vais dire scandaleux que les collectivités territoriales puissent participer, en partie effectivement à l'accès à un équipement public, etc.... Ça se fait dans beaucoup de situations un peu partout, dans toutes les régions de ce pays etc... Ça ne me semble absolument pas scandaleux effectivement qu'il y ait une modeste participation, parce que quand on regarde l'investissement qui va être consenti pour la réalisation de cet hôpital public et puis ce qui nous est demandé là en termes d'accès, je trouve quand même effectivement, c'est loin d'être scandaleux et que l'on peut solliciter la Communauté d'Agglomération comme on a sollicité, je pense le Département du Pas-de-Calais dans une mesure d'ailleurs beaucoup plus forte, je pense qu'il est tout à fait normal que les collectivités territoriales soient aux côtés de l'Etat pour la réussite de cet équipement public de santé qui est essentiel, majeur pour l'avenir de ce territoire.

M. ROBERT : C'est vrai ce que dit Laurent DUPORGE, le Département va également être sollicité par rapport à la desserte à partir de l'axe structurant qui est la route de La Bassée, qui est une route départementale et l'hôpital par lui-même va également participer pour l'accès direct de ces nouveaux équipements, le rond-point notamment, pour accéder au site de l'hôpital. La collectivité est concernée pour la bretelle qui nous permettra derrière de desservir la zone d'activités. Y a-t-il d'autres questions ? Oui, M. CHERET.

M. CHERET : Une question, c'est parce que j'ai assisté moi à la Commission Aménagement du Territoire, et il nous a été présenté par l'Agence de l'Urbanisme toute l'évolution de la circulation, à l'évidence là, on a même les chiffres de près de 44 000 véhicules jour, ou 49 000 je crois, véhicules jour sur cet axe qui est en proximité de l'hôpital. On nous a présenté une possibilité de trafic futur avec un logiciel bien fait d'ailleurs mais à l'évidence, c'est à situation normale, c'est-à-dire que si les flux sont normaux, or on constate tous sur cet axe, un gros souci, c'est qu'il y a en permanence des perturbations, des accidents, des difficultés etc... diverses, et qu'élaborer une future approche des flux et sans regarder la réalité telle qu'elle est, ce sera dommageable pour l'avenir. Deuxième chose, on est encore dans l'incertitude des accès réels de cet hôpital puisqu'on nous parle d'un côté dans une zone qui sera y compris une Zone d'Aménagement Concerté pour des possibilités d'investisseurs sur le secteur santé, mais ils vont ajouter du flux au flux qui sera là et la troisième chose, c'est le quid de l'autre sortie qui n'est pas encore envisagée, donc la question c'est : quel autre investissement devons nous encore payer sur la sortie n°9, et bon écoutez là, la question elle est là, à accès d'Etat, financement d'Etat.

M. ROBERT : Alors M. DAUBRESSE va vous répondre sur une partie, juste pour compléter il y a aussi la deuxième phase du développement du bus à haut niveau de service où la desserte de l'hôpital bien sûr, sera comprise dans les sites qui seront là-aussi desservis par l'évolution de ces lignes parce qu'on est sur un équipement structurant aussi, il faut aussi faire évoluer ce mode d'accès. M. DAUBRESSE.

M. DAUBRESSE : Sur le fonctionnement tel qu'il est prévu de l'hôpital, pour l'instant et pour le futur, l'accessibilité qui est prévue, c'est celle-là et il n'y a pas de projet à l'étude autre que cette accessibilité-là, c'est pour ça qu'il y a une étude qui a été faite de circulation pour essayer de démontrer que ça marchait. Je rappelle quand même qu'actuellement l'hôpital de Lens est situé dans

une cité minière et qu'il accueille les malades et que ça ne bouchonne pas. D'ailleurs, moi j'ai été assez étonné de voir que, parce qu'on délocalisait l'hôpital, tout d'un coup on allait créer un flux de circulation qu'on n'avait pas imaginé. Ceci dit, par rapport à l'ensemble des discussions sur le problème de la santé, ça va au-delà de l'hôpital de Lens, puisque maintenant on a un territoire qui est en train de s'organiser en groupant hospitaliers de territoire qui regroupent les hôpitaux de Béthune, Hénin, La Bassée et Lens et moi, je pense qu'il conviendrait à un certain moment de demander aux groupes majoritaires de demander aux équipes de l'hôpital de Lens, au Directeur et à ses équipes, de faire une présentation de ce projet « nouvel hôpital » pour lever des incertitudes qui peuvent aujourd'hui s'exprimer et comme il s'inscrit dans un projet de territoire, je pense qu'il convient aussi que les élus soient mis au courant de ce projet de territoire parce qu'on sera contraint d'accompagner cette organisation de santé et moi je regrette d'ailleurs que, quelque part, les élus ont été mis de côté par l'A.R.S. et qu'on n'est plus sollicité pour les comités territoriaux et que le dernier comité et bien les élus n'ont même pas été invités. Peut-être parce que sur les questions de santé, les précédentes réunions qui étaient faites par l'A.R.S. et je parle sous le regard d'André KUCHCINSKI et Daniel KRUSZKA, puisqu'on était un peu seuls dans les réunions sur le Contrat Local de Santé.

M. ROBERT : Allez, on revient au sujet sur la délibération n°4, on met au vote. Vote pour...Pardon, attendez, il y a encore une question. Christian, désolé.

M. CHAMPIRE : Une question : est-ce que ça fait partie des compétences de la CALL, les voiries parce que si c'est ça, il me semble quand même qu'on a demandé tous à l'Etat d'intervenir pour les sorties de l'autoroute A21 qui sont catastrophiques sur toute la zone et la position qui avait été adoptée par la CALL, c'était de renvoyer à l'Etat la responsabilité de ces accès autoroutiers parce que je pense qu'à Bully et Liévin, on a tous les soirs une situation catastrophique, à Loos-en-Gohelle, à Harnes de la même façon, donc j'ai du mal à comprendre pourquoi d'un seul coup, sur cette sortie-là, on s'arroge la responsabilité alors que sur les autres, la position que vous avez adoptée collectivement, c'était de demander à l'Etat d'intervenir et de moderniser cette autoroute A 21.

M. LOUCHARTE : Il y a plusieurs réponses, il y a d'une part la loi NOTRe qui a permis effectivement d'évoluer la notion de desserte d'une zone d'activité économique et on peut considérer que l'hôpital et ses abords seront une zone d'activité en devenir, et deuxièmement, les statuts de l'agglomération permettent parfaitement.

M. CHAMPIRE : La position qu'on avait adoptée collectivement parce que sinon, on aurait pu en effet, depuis un certain temps, envisager de revoir une à une tous les accès de l'autoroute A 21 puisqu'on a à la sortie pour l'accès à Bully, on a de l'activité commerciale avec Quadraparc et donc on aurait pu se dire, c'est de l'activité commerciale, donc l'agglomération met en place une nouvelle sortie parce que c'est une catastrophe. On ne l'a pas fait parce que collectivement on l'a décidé, que c'était le rôle de l'Etat que d'investir sur la modernisation de l'autoroute A 21 et donc là, d'un seul coup, vous nous dites, c'est vrai pour les autres mais pas pour celle-là, donc c'est là qu'on a du mal à vous suivre mais on est mal comprenant, on a l'habitude.

M. ROBERT : Non, on n'est pas sur le sujet de l'ensemble des voiries, là on est sur la desserte d'un projet tel qu'il a été évoqué à plusieurs reprises ici en commission, en séance plénière, sur le projet de l'hôpital en tant que tel, les avantages et les évolutions qui pourra opérer. La position qui était proposée, c'était aussi, dans ce cadre-là, comme l'a expliqué Laurent DUPORGE, prendre notre part à la réalisation et à la concrétisation de ce projet. C'est simple, après derrière, la discussion, la négociation avec le Centre Hospitalier, au départ le Centre Hospitalier ne voulait pas non plus participer aux voiries. Thierry DAUBRESSE s'est mis autour de table avec le Directeur du Centre Hospitalier et le Centre Hospitalier participe à une grande partie du financement de ces voiries. C'est dans ce cadre-là. Là, la question qui s'est posée, à nous de faire un peu de notre part du chemin pour que le projet soit réalisé. Thierry.

M. DAUBRESSE : Et puis, je pense effectivement que l'intervention du Directeur était importante pour qu'il nous explique effectivement à la fois, quel est l'état de l'hôpital aujourd'hui où quand je suis arrivé dans ce dossier que je ne sollicitais pas au départ, je ne voulais pas de ce dossier au départ et comme tout est question de finance, j'ai dû le porter. On m'a expliqué en 2010, déjà que l'état de vétusté de l'hôpital de Lens ne permettait pas un retour à l'équilibre, c'est une chose mais surtout créer des conditions d'exploitation qui n'étaient pas satisfaisantes donc il faudrait quand même que le Directeur puisse expliquer l'état et pourquoi l'échéance 2020 et dire aussi combien l'Etat participe à ce projet, certes c'est du droit constitutionnel, j'en suis d'accord et à chaque fois que j'allais au Ministère, je ne m'empêchais pas de leur répéter que c'est de la compétence de l'Etat, un hôpital est de la compétence de l'Etat, ceci dit pour sortir cet hôpital, il a fallu se battre pour qu'il sorte de la pile de l'ensemble des hôpitaux qui n'ont pas été reconstruits. Moi, je veux bien qu'on joue avec l'Etat et qu'on essaye de faire partie des bras de fer avec l'Etat et là, que chacun prenne ses responsabilités.

M. ROBERT : On met au vote. Vote pour ? On est sur la délibération 4, c'est bon, merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? C'est bon. On a tout le monde ? Merci beaucoup. La délibération n°5, donc c'est Philippe LA GRANGE qui la rapporte.

M. LA GRANGE : C'est une délibération pour l'adoption d'un règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Donc le règlement a été déposé sur l'Extrapole. Le nouveau marché de collecte avec la société NICOLLIN a pris effet au 4 octobre 2016 pour une durée ferme de 8 ans pour s'achever le 31 décembre 2024. Le marché comprend notamment des prestations de collecte et de conteneurisation suivantes : La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères (hors collectif), la collecte en bacs, des ordures ménagères, emballages ménagers recyclables et papiers/journaux-magazines et du verre (jusque fin 2017) des immeubles collectifs, la collecte des emballages ménagers recyclables et papiers/journaux-magazines (hors collectif), la collecte du verre, hors collectif, jusque fin 2017, la collecte des déchets végétaux, la collecte des bornes enterrées, la collecte des bornes d'apport volontaire aériennes, la collecte des encombrants, la collecte des dépôts sauvages, le service de conteneurisation des ménages, la mise à disposition de bacs de collecte aux ménages demeurant en habitat pavillonnaire et dans les ensembles collectifs de moins de 10 logements ainsi que les services municipaux et la mise à disposition annuelle de sacs normalisés de collecte aux ménages demeurant dans les zones situées en centre-ville et des sacs kraft pour le secteur touristique de LENS. Donc, suite à l'avis favorable de la Commission chargée des Services à la Population et au Territoire Durable, réunie le 16 janvier 2017, voilà l'objet final de la délibération est à autoriser le Président, à signer le règlement correspondant de collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

M. ROBERT : Merci beaucoup, des remarques, des demandes de vote ? Oui, Bernard.

M. BAUDE : Nous avons déjà fait la remarque la dernière fois mais je crois que c'était en Bureau sur le fait que les collègues du territoire ne pouvaient plus aller à la déchetterie sinon il fallait régler. On trouve ça un peu aberrant parce que les collègues sont sous l'activité du Conseil Départemental donc on insiste s'il n'y a pas moyen de trouver une solution puisque, ou ils se retournent sur les villes ou ils se retournent nulle part, et au final ça nous revient quand même comme problématique. D'autant que s'il y a des déchets, ils sont produits par les enfants du territoire, nos collègues, donc on pourrait peut-être y regarder et nous avons été surpris aussi que des associations humanitaires ou reconnues d'utilité publique n'aient plus accès gratuitement aux déchetteries. Ça pose un problème, il faut le régler parce qu'on dit, on le compense avec une subvention mais je pense que le plus simple, ça serait de le régler et que comme dans tout règlement, quelquefois la sagesse appelle à des dérogations et au moins sur l'action mais je crois que ce serait un geste fort et parce que pour l'instant, ce n'est pas compris, pour tous les bénévoles qui passent du temps dans ces associations humanitaires ou d'utilité publique, ils ne comprennent pas comment ils devraient aller collecter des deniers pour payer un service qui est un service qu'ils ont déjà payé avec leurs impôts.

M. ROBERT : Je suis parfaitement d'accord, je demande à Jean-Luc MUSILLI, qui est 3 rangs derrière, qu'on adopte le règlement de cette façon-là et qu'on passe un avenant la fois prochaine pour prendre en compte, si on partage en tout cas cette volonté sur ce type d'association pour l'exonérer. Je pense que ça ne fera pas débat. Jean-Luc si tu veux bien, la fois prochaine, on complètera, on prendra un avenant lors du prochain Conseil sur cette logique-là, ou alors on peut le faire en séance, c'est faisable là maintenant ? Oui, on est d'accord pour le mentionner sur le type d'association reconnue d'utilité publique au niveau national. Enfin, je ne sais pas, il faut peut-être préciser.....

M. TELLIER : Je ne sais pas s'il faut rester au niveau national parce que moi, je vous ai interpellé, Monsieur le Président, par courrier, d'ailleurs je n'ai jamais eu de réponse mais il faudrait un juste milieu, si on reste que sur ce national, on va avoir une montée de bouclier des associations locales.

M. ROBERT : Il faut qu'on regarde la formulation exacte dans ce cas-là, on l'adopte de cette façon-là, on a la philosophie, on regarde comment on fait sur l'intervalle et puis on redélibère la fois prochaine sur un complément. Ça vous va comme ça ? Oui, allez on met au vote alors ce règlement. Vote pour ? Dans la version actuelle, sachant qu'on modifiera la fois prochaine. Abstention ?

M. TRONI : Oui, Président, on s'abstient en attendant l'avenant.

M. ROBERT : D'accord, pas de souci. Vous ne voterez que l'avenant alors. Pas de vote contre ? Merci. On a déjà la délibération n°1 du prochain Conseil. La question n°6, c'est toujours Philippe.

M. LA GRANGE : Oui donc c'est toujours sur les déchèteries, c'est le marché de collecte et d'exploitation des déchèteries, c'est l'adoption du règlement intérieur de l'installation. Donc, la déchèterie de Grenay est exploitée par la Société NICOLLIN titulaire du marché. Le règlement intérieur propre à cette déchèterie a donc été mis à jour, il permet d'établir clairement les modalités d'utilisation de l'équipement intégrant notamment la mise en place du contrôle d'accès par badge. Ce document sera affiché de manière visible sur le site. Le règlement intérieur reprend notamment les différentes conditions d'accès et horaires d'ouverture, les caractéristiques des déchets acceptés, les obligations d'usage du site et les éventuelles sanctions et poursuites en cas de non-respect du règlement. Vu l'avis favorable de la Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable réunie le 17 janvier 2017, l'objet final de la délibération est d'autoriser le Président à signer le règlement intérieur de la déchetterie de Grenay.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est pareil.

M. TRONI : Oui, on attendra puisque dans chaque règlement....

M. ROBERT : On a les mêmes contraintes.

M. TRONI : Sallaumines, Grenay, Pont-à-Vendin, il y a la même formulation sur les associations.

M. ROBERT : D'accord, même procédure de vote, on reprend pour les délibérations donc qui suivent sur différents sites, aussi bien les différents sites, c'est l'adaptation. Philippe pour la 7,8 et 9.

M. LA GRANGE : Oui donc pour la délibération n°7 pour la déchèterie de Sallaumines qui est exploitée par la société COVED sous-traitant de la société NICOLLIN. Donc le règlement intérieur propre à cette déchèterie a donc été mis à jour, il permet d'établir clairement les modalités d'utilisation de l'équipement intégrant notamment la mise en place du contrôle d'accès par badge, donc le règlement intérieur notamment les différentes conditions d'accès, les horaires, les caractéristiques, les obligations, les éventuelles sanctions, c'est la même chose pour la délibération n°8 et la délibération n°9.

M. ROBERT : Même procédure de vote, même vote sur les 6,7 ,8 et 9, ok. Merci, beaucoup. La 10, Jean-Pierre BLANCART.

M. BLANCART : Oui, Président, je me permets de passer rapidement sur les SLGRI, TRI, SNGRI et PGRI etc... Il s'agit de valider le compte tenu du programme d'actions de prévention des inondations dit P.A.P.I. 3, du seul bassin versant de la Lys concernant à ce jour, 7 communes de la CALL. Je tiens à préciser que ce programme d'actions n'a aucune incidence financière pour la CALL.

M. ROBERT : Précisions utiles. Pas de remarque ? Adopté, merci beaucoup. M. BAVAY, la 11.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, il s'agit d'intégrer au Contrat de Ville un volet sur la Prévention de la radicalisation et donc nous avons été informés par les services de l'Etat de l'injonction de produire un avenant au Contrat de Ville portant sur la prévention de la radicalisation et la promotion des valeurs de la République. Lors de notre rencontre d'ailleurs, nous y étions tous les deux, Monsieur le Président, le 29 décembre, nous avons pu rappeler au Sous-Préfet, Secrétaire Général Adjoint en charge de la Cohésion Sociale que la radicalisation n'est certainement pas le panache des seuls Q.P.V.. La CALL agira donc prioritairement sur la partie des valeurs de la République qui renforce l'action sur le côté positif pour contribuer plus efficacement à la prévention primaire de la radicalisation. Les membres de la Commission, lorsqu'elle s'est réunie, ont souligné la nécessité de dissocier la radicalisation et Q.P.V. du fait du risque d'une stigmatisation plus forte de ces territoires et de leurs habitants. Ils ont également convenu de laisser la prévention secondaire, celle qui consiste à un accompagnement individuel des personnes repérées aux services et structures compétents. Le repérage est aussi une affaire de proximité pour laquelle sont soulignés les effets de la fin de la police de proximité. Il est aussi recommandé de veiller aux moyens modernes de communication facilitant la connaissance mais aussi l'entrée dans des processus ciblés. Les membres de la Commission ont émis un avis unanime, favorable sur les éléments de projet de délibération proposé. Il vous est donc proposé d'intégrer un volet de prévention de la radicalisation dans notre C.I.S.P.D.. Ceci devrait permettre de structurer une démarche locale de repérage de la radicalisation et de mettre en place des mesures locales de prise en charge plus particulièrement pour l'Etat et pour nous de faciliter, de valoriser les actions de promotion des valeurs de la République.

M. ROBERT : C'est parfait, c'est vrai que c'est les teneurs des échanges que l'on a eues avec le nouveau Sous-Préfet à la Ville. Des remarques ? Je pense que la Commission de par sa proposition unanime montre qu'on est bien en phase sur ce sujet. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. On poursuit, toujours M. BAVAY, la 12.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, le 16 décembre 2014 François HOLLANDE avait annoncé le Plan National de Rénovation Urbaine. 200 quartiers se voyaient ainsi proposer d'intégrer une dynamique qui avait été initiée déjà depuis 2003 par Jean-Louis BORLOO avec sa loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, qui a été suivie par la création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine en 2004, que tout le monde connaît, l'ANRU. Le déplacement du Président à Lens, nous laissait espérer une large intégration des quartiers miniers et finalement au bout du compte, un seul a été intégré, il s'agit du 12/14 à Lens, le seul à apparaître sur cette liste. Sur la liste d'intérêt régional, là par contre figurent pour nous les quartiers de la République maintenant Cité 4 à Avion, ainsi que le quartier du Vent de Bise à Liévin. Le 5 septembre dernier, s'est déroulé le Comité National d'Engagement et très prochainement doit être signé le protocole de préfiguration qui doit être unique, puisque le programme de rénovation urbaine se veut être le volet urbain du Contrat de Ville et qui doit avoir des répercussions à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. Ce protocole doit notamment permettre de définir les objectifs suivants : arrêter un programme urbain dont la faisabilité aura été expertisée, déterminer les conditions de mise en œuvre du projet opérationnel, c'est-à-dire les procédures d'aménagement utilisées, la soutenabilité financière, le calendrier, l'organisation et pilotage, entre autres... apporter les moyens nécessaires à la réalisation des études et ingénierie indispensables à l'élaboration de ce programme urbain et enfin définir les modalités d'association des habitants pendant la phase de formalisation du protocole. Il s'agit donc Monsieur le Président, de vous autoriser à signer ce protocole ainsi que l'avenant à la convention de partenariat avec l'AULA.

M. ROBERT : On revient sur un sujet qu'on a évoqué tout à l'heure sur le programme d'actions de l'Agence d'Urbanisme également en Bureau. Des remarques sur cette délibération ? Oui, Jean.

M. LETOQUART : Une remarque oui, mais en préambule, on ne s'oppose pas à ça, loin de là, c'est juste une remarque pour rappeler qu'on avait un point d'achoppement avec l'Etat sur les lieux de reconstruction et effectivement c'est ce qui viendra après toutes ces études donc ce n'est pas directement la délibération mais nous sommes allés conjointement à un rendez-vous avec le Ministre de la Ville pour essayer de lever ce point d'achoppement. On pensait avoir eu quelques réponses, on ne les a pas eues ce jour-là, là il y a normalement la loi égalité-citoyenneté qui devrait permettre un petit assouplissement des règles sur les lieux de construction a priori mais pour l'instant, voilà, on n'en

est pas sûr et je pense qu'il est important de se rappeler collectivement que ce qu'on était allé chercher, parce qu'on peut disposer de son temps mais pas de celui des autres, et si le temps du Ministre était précieux, le mien aussi, et la journée que je suis allé à Paris, c'était pour revenir avec des engagements, je pensais en avoir eu, nous pensions en avoir eu et finalement voilà, c'est un point d'achoppement qui n'est pas levé et du coup la bataille n'est pas finie à ce niveau-là.

M. ROBERT : L'ensemble des dérogations qui ont été sollicitées sur les projets en cours ont été accordées mais c'est vrai que ce n'est pas une règle gravée dans le marbre de ce que l'on peut avoir sur l'avenir. Je mets au vote la délibération, vote pour ? C'est bon, ça va être l'unanimité dans ce cas-là. Merci beaucoup. La délibération n°13, MME LOUP.

MME LOUP : Une convention entre la CALL et le Centre de Gestion du Pas-de-Calais, destinée initialement à conseiller la collectivité dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail, a pris fin au 31/12/2016. L'objet de la délibération vise à autoriser les demandes d'intervention du personnel du Centre de Gestion du Pas-de-Calais, en charge de la prévention, en vue d'aider notamment les services communautaires à l'élaboration et la mise à jour annuelle du document unique d'évaluation des risques professionnels et pour participer aux réunions du C.H.S.C.T.. Le barème des participations est le suivant : 560 € la journée, 280 € la demi-journée, ce barème prenant en compte l'analyse préalable de documents et informations permettant de préparer l'intervention dans la structure, les frais de déplacement.

M. ROBERT : Merci beaucoup, MME LOUP. Des remarques, des questions ? En fait, on prolonge l'action que l'on a avec le Centre de Gestion sur ces sujets-là. Non, pas de demande de vote ? C'est donc adopté. 14 et 15 cela avait été vu, la 16, M. KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui, Monsieur le Président, il s'agit d'un protocole d'accord transactionnel pour mettre fin à un litige entre la CALL et la société TESSENDERLO. Donc, si on rappelle un peu les faits, en 2008, c'est la société à l'époque, la SAS PROFEX qui a fait l'acquisition d'une parcelle de terrain située dans la Zone Industrielle des 14 à Avion. La vente était soumise à l'engagement de construire dans un délai de 4 ans, un bâtiment industriel. La société PROFEX n'a pas été en mesure de construire ce bâtiment initialement prévu. En 2011, la société PROFEX est assignée devant le Tribunal de Grande Instance d'Arras pour faire constater la résolution de la vente pour manquement à l'obligation de construire et la société PROFEX a pour sa part réclamé une indemnité de résolution d'un montant de 715 055,83 €. Or, la société ADEVIA, à l'époque, proposait une indemnité de 89 416 €. En 2013, intervient le jugement, le Tribunal de Grande Instance d'Arras constate la résolution de la vente, concernant l'indemnité, le Tribunal ordonne une mesure d'expertise. En cours d'expertise, les parties se sont rapprochées et ont pris l'accord transactionnel suivant que nous vous proposons. La CALL s'engage à une indemnité de résolution forfaitaire et définitive de 265 000 € et la CALL s'engage également à prendre en charge les frais d'expertise. La société maintenant, la SAS TESSENDERLO renonce à toutes demandes complémentaires donc cette délibération est pour autoriser le Président de la CALL à signer le protocole et en assurer son exécution.

M. ROBERT : Des remarques, des questions ? On solde l'opération. Non ? C'est adopté, la 17, M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, Monsieur le Président, la 17 comme la 18 nous permettent de récupérer des provisions qui avaient été constituées lorsqu'il y a des contentieux avec des entreprises, il s'agit de l'entreprise KANIA à Avion et l'entreprise l'EURL DOMI INSTITUT à Noyelles-sous-Lens, respectivement pour Noyelles-sous-Lens 551 € et 19 000 € pour Avion. Donc, il s'agit dans la circonstance de faire rentrer de l'argent et à partir de la reprise de provisions. On l'a vu tout à l'heure qu'on faisait des provisions TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX, il arrive que lorsque le schéma nous est favorable et bien nous retrouvons cet argent un peu plus tard.

M. ROBERT : Tout à fait, on entérine ces décisions également. Pas de remarque, pas de demande de vote sur les deux délibérations 17 et 18, non ? C'est adopté. M. ALEXANDRE vous pouvez poursuivre avec la 19.

M. ALEXANDRE : Alors, je suppose que la 19 qui correspond à l'adoption du pacte financier fiscal ne nécessite pas la lecture, l'explication de la totalité du document qui vous a été remis mais vous le souhaitez, on peut le faire, il n'y a aucun souci là-dessus. Il ne fait que traduire le travail qui a été effectué en commission et qui, en réalité, vise à maintenir pour les communes comme membres de la Communauté d'Agglomération comme pour l'intercommunalité que nous représentons, un équilibre juste et tout à fait transparent pour les années à venir, en matière de dépenses et de recettes, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Donc, s'il y a des questions particulières, je suis prêt à y répondre comme mes collègues, d'ailleurs André KUCHCINSKI ou Thierry DAUBRESSE ou d'autres encore, pour ce qui les concernent mais disons que, je pense que le travail qui a été effectué est un travail de synthèse et on a écouté tout le monde. On a pris en considération toutes les demandes des uns et des autres, on a trouvé un équilibre qui garantit à la fois les ressources des communes, les versements à celles-ci et aussi le devoir de la CALL d'assurer le développement de ce territoire.

M. ROBERT : Parfait, merci beaucoup M. ALEXANDRE. M. TRONI, une question ?

M. TRONI : Non, c'est juste quelques remarques et une explication de vote. Ce pacte financier fiscal on peut l'adopter dans ces termes même si on a un paragraphe qui va nous faire s'abstenir sur ce pacte financier. On s'abstiendra parce que ce pacte se contente de figer durant un certain temps du moins les relations financières entre communes et communautés d'agglomération. Ceci étant, nous ne sommes pas dupes non plus, des intentions qui ont poussé le gouvernement à généraliser ce genre de pacte. Souvent présenté comme un renforcement de la solidarité entre nos collectivités, il ne représente en fait, qu'un outil supplémentaire au service de la rationalisation de dépenses dans un contexte financier contraint. Tout comme nous serons attentifs à l'évolution du schéma de mutualisation nous serons vigilants quant aux modifications qui pourraient y être apportées et nous nous abstiendrons simplement sur le paragraphe des orientations retenues pour le pacte, puisque si on le valide, on validerait l'augmentation des taux de fiscalité que vous avez votés début 2016, puisque vous le présentez comme une ressource obligatoire et je vous rappelle notre position sur l'augmentation de ces taux. Donc, on s'abstiendra par rapport à ce paragraphe.

M. ROBERT : M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, moi je remercie Bruno TRONI de cette intervention, je comprends la logique de cette explication de vote tout en rappelant malgré tout qu'il est prévu dans le pacte financier fiscal, une révision annuelle, ça veut dire que nous allons pouvoir en permanence, parce que nous ne savons pas de quoi demain sera fait, quel gouvernement décidera quoi, en matière d'intercommunalité, en matière de ressources intercommunales, en matière de ressources communales, nous n'en savons rien, donc nous avons introduit la phrase majeure qui dit que « chaque année, il faudra à la fois un bilan de ce qui aura été fait, et nous verrons ce qu'il y a lieu de faire, pour corriger, améliorer ou ne rien changer par rapport à ce qui avait été voté ».

M. ROBERT : D'autres remarques, M. EVRARD.

M. EVRARD : Nous allons donner notre appréciation politique sur ce pacte financier et fiscal. Je commencerai par dire que, comme la pollution s'installe partout, la politique d'austérité décidée par Bruxelles s'insinue également partout et nuit gravement à notre santé économique et sociale. La réforme territoriale correspond à ces exigences. Nous venons d'en faire l'amère expérience au travers du matraquage fiscal décidé en 2016 et accompagné de recours à l'emprunt. Ce pacte financier et fiscal a pour mission d'harmoniser la situation financière des communes, de faire face aux contraintes financières de nos différents partenaires que la délibération 19 qui nous est présentée ce soir, se garde bien de nommer et pour cause il faudrait appeler un chat, un chat et dire clairement que parmi ces partenaires figure l'Union Européenne. Une Union Européenne à qui la France apporte une contribution de 23 milliards d'euros et dont il nous est retourné 14 milliards d'euros. Nous apportons donc une contribution nette de 9 milliards d'euros. L'argent qui nous est rendu, est toutefois soumis à conditionnement, il faut passer par les fourches caudines des commissaires européens et leurs critères de décision. Bruxelles décide, à charge aux collectivités territoriales de s'adapter à leur décision. Au niveau du pays, cela porte un nom, c'est le T.S.C.G. (Traité de Stabilité et de Convergence Gouvernance). Ce qu'il nous est proposé ce soir, pourrait porter le nom de P.S.C.G., le (Pacte de Stabilité de Convergence de Gouvernance) au niveau de la Communauté d'Agglomération pour son projet de territoire. Le Schéma de Mutualisation ne représente rien d'autre que l'amorçage et la préfiguration du P.S.C.G. pour mettre en œuvre une véritable politique d'agglomération incluant un

rapprochement avec les communes, voire des communes entre elles, cela a le mérite d'être clairement énoncé. Nous quitterons avec le temps la coopération intercommunale librement consentie pour l'assujettissement des communes à des choix contraints, entraînant concentration et fusion. Pour mémoire, je rappelle que la position du Front National est celle du triptyque s'appuyant sur la commune, le Département, l'Etat, respectueuse de notre identité nationale. La rupture dans l'évolution des ressources ne permet plus de garantir le maintien de nos ressources d'une année sur l'autre. Dans de telles conditions, faire croire à un avenir radieux, n'est rien d'autre que de la communication et de la propagande si nous continuons à laisser faire Pierre de Buxelles et pas Léon et ses collègues adeptes de l'austérité. La constitution française affirme l'interdiction pour nos collectivités territoriales d'exercer la moindre tutelle, les unes sur les autres ainsi que le principe de libre administration de nos institutions locales. En accordant une revue au courrier des maires, MME Corina CRETU, qui est Commissaire à la Politique Régionale, dévoile le poteau rose en parlant de programme urbain de l'Union Européenne et qui dit également agenda urbain. Elle dit entre autres ceci et c'est très intéressant de l'écouter : une meilleure utilisation de la réglementation avec des études d'impact de celle-ci sur l'urbain, une meilleure coordination des politiques relatives aux villes, la production de données permettant d'améliorer le suivi des performances des villes, nous pourrions aller vers la création d'une sorte de guichet unique de la Politique Urbaine avec les états membres, les maires, le comité des régions. C'est être en poursuivant dans cette direction les bons élèves de l'Europe. Progressivement les communes se verront dépouiller de leur maîtrise budgétaire au profit de l'ensemble intercommunal. Le groupe F. N. votera contre ce P.S.C.G..

M. ROBERT : Moi, je vous demande juste, c'est la position par rapport au pacte fiscal et financier pas par rapport à ce que vous évoquez, donc on va voter sur la délibération telle qu'elle est présentée. La délibération 19, donc si elle n'appelle plus d'autres remarques, elle est mise au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Merci. Vote contre ? Comme ça on a tout le monde, parfait. Merci beaucoup. La délibération qui n'est pas une délibération en tant que telle mais un débat, sur le Débat d'Orientation Budgétaire, le point n°20 à l'ordre du jour ce soir, c'est M. DAUBRESSE qui rapporte, je lui laisse la parole.

M. DAUBRESSE : Il m'appartient effectivement de vous présenter le Débat d'Orientation Budgétaire avec une première partie, les éléments de contexte et bien évidemment la loi de finances de 2017. Donc quel est le contexte de la loi de finances de 2017, effectivement la loi de finances a prévu des baisses mais les a limitées aux montants de 2,6 milliards au lieu des 3,6 milliards initialement programmés. Les E.P.C.I. concentrent 30 % des baisses du bloc communal qui lui-même représente 39 % de la baisse totale. La loi de finances de 2017 a dans le même temps prévu une péréquation qui est stabilisée pour les années 2016-2017 en nous promettant de reprendre sa progression en 2018 pour atteindre 1,15 milliard en 2017, on en restera à 1 milliard dans la péréquation entre les communes riches, enfin les E.P.C.I. riches et les E.P.C.I. pauvres. Les éléments pour le D.O.B., quelle est la rétrospective financière ? Alors tout d'abord sur les recettes de fonctionnement, on voit que les recettes de fonctionnement entre 2012 et 2016 n'ont progressé que de 4,9 %. Si l'on résume les évolutions caractéristiques de ces dernières années, 2014 avait vu les recettes baisser de plus de 1,5 million d'euros, rattraper en 2015 grâce à l'évolution des bases de taxe d'habitation qui sont passées de 192 millions à 202 millions d'euros. L'évolution qui a été votée l'année dernière des taux de 2016 a permis de faire progresser les recettes de manière à maintenir ce qu'on avait présenté une capacité d'investissement de notre communauté. C'est ce que la prospective démontrera dans la diapositive suivante. Il faut le noter pour expliquer un peu les éléments qui vous ont été donnés, il faut noter que la baisse de 2,7 millions de dotations de l'Etat était importante entre 2015 et 2016, puisqu'elle était à hauteur 2,7 millions. Sur les charges de fonctionnement, les charges de fonctionnement ont faiblement progressé, 0,8 % en moyenne annuelle malgré les augmentations liées aux augmentations naturelles des salaires, en particulier le G.V.T.. Sur le niveau d'épargne dont nous avons beaucoup parlé l'année dernière, cette diapositive distingue les trois niveaux d'épargne et en étant très bref, l'épargne de gestion qui ne prend pas les frais financiers, l'épargne brute qui est calculée après le versement des frais financiers et enfin l'épargne nette qui est l'épargne des ménages pour faire un parallèle, qui prend l'épargne de gestion, à savoir les recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement et moins le remboursement de la dette. Donc, c'est cette épargne nette qui mesure le disponible pour les nouveaux investissements, investissements qui seront financés soit en autofinancement soit en emprunt. On constate très nettement sur ce graphique que la capacité à investir de la Communauté d'Agglomération s'est redressée essentiellement en 2016 grâce aux mesures qui ont été prises d'évolution des taux. En ce qui concerne l'effort d'investissement, la Communauté d'Agglomération a trouvé un rythme plus

soutenu de ses dépenses d'investissement supérieures à 30 millions. En moyenne 24 millions d'euros ont été investis sur la période 2012 à 2016. Enfin, quel est le focus sur l'endettement ? La capacité de désendettement en année, qui figure à l'écran, c'est le ratio que les banquiers prennent et c'est donc le ratio qui permet d'avoir ou de ne pas avoir une capacité d'emprunt. Généralement, on considère qu'il doit être en dessous de 10 ans, 8 années pour être parfait, nous sommes à 6 ans avant d'entamer un nouvel effort d'investissement prévu dans le projet de territoire et c'est ce que nous verrons dans la prospective qui fait le lien d'ailleurs avec la délibération précédente puisqu'entre le pacte financier et le D.O.B., les éléments de construction ont été bien évidemment les mêmes. En ce qui concerne les objectifs, les objectifs de la prospective sont inscrits sur cette diapositive, financer les investissements projetés entre 2016 et 2020, notamment dans ce qui a été élaboré ou qui va être finalisé dans le cadre du projet de territoire. L'objectif c'est de conserver une situation financière satisfaisante avec une capacité de désendettement entre les 8 et 10 années citées précédemment, on restera en dessous de 9 ans, si possible, ce qui impliquera une maîtrise des dépenses de fonctionnement et bien évidemment le respect des engagements du pacte financier et fiscal. Donc, il y a un cadrage de cette prospective à savoir que les objectifs ont été construits avec des hypothèses d'inflation de 1 % avec une revalorisation des bases des taxes de 1 %, avec une baisse annoncée des dotations de l'Etat jusqu'en 2017 et avec un maintien strict au niveau d'aujourd'hui de l'année dernière plutôt, maintien du taux des taxes jusqu'à la fin de la période. Les résultats de cette prospective qui ont été pris aussi pour la construction du pacte financier et fiscal projettent les recettes réelles de fonctionnement en fonction des hypothèses précédentes à un montant quasi stable autour de 133 millions d'euros puisqu'effectivement le maintien des taux et augmentation des bases mais baisse des dotations de l'Etat en 2017 fixes sur la période, on a projeté des recettes réelles de fonctionnement à peu près stables aux alentours de 133 millions d'euros. En ce qui concerne les dépenses, il y a une erreur sur le titre de la diapo dont je viens de m'apercevoir, dont ce n'est plus des dépenses, si c'est des dépenses pardon, effectivement on parle des dépenses réelles de fonctionnement, les hypothèses qui ont été prises, c'est une augmentation des charges à caractère général de 1 % par an, une augmentation des charges en personnel de 4 % en 2017, 2018 et 3 % ensuite. Des dépenses nouvelles dans le cadre du projet de territoire, dont on a déjà commencé à aborder certaines à hauteur de 1 million d'euros et comme le dit le pacte financier et fiscal, des dotations aux communes figées à leur valeur de 2016. L'évolution des dépenses de fonctionnement est donc de 4,30 % entre 2016 et 2020 essentiellement liée aux évolutions de charges salariales et cette fois-ci du projet de territoire. L'augmentation reste quand même limitée sur la période. En ce qui concerne l'évolution de l'épargne brute qui vérifie la capacité et la faisabilité des prévisions en mesurant l'épargne, on constate que l'épargne brute permet sur toute la période avec un minima de 10 millions d'euros de toute la période d'envisager un maintien des investissements. Ça été rappelé tout à l'heure dans la construction du pacte financier et fiscal effectivement, a été dans le document relevé, la question de la pertinence ou pas de l'augmentation des taux d'imposition sur les années antérieures. Si on rajoute à la diapositive précédente, les mêmes simulations faites sans les augmentations des taux, on voyait effectivement ce qu'on avait exprimé l'année dernière, on voyait effectivement que dès 2018, la CALL ne pouvait plus assurer ses engagements et dès 2020, la CALL était mise sous tutelle sauf bien évidemment si la CALL pendant cette période avait réduit de manière drastique l'ensemble de ces actions. Sur l'évolution de la dette pour terminer les vérifications, en matière de faisabilité, on a projeté l'évolution de la dette et cette diapositive montre qu'en montant, la dette va se maintenir sur toute la période par contre, en capacité de désendettement, puisqu'il y a un ratio entre le montant de la dette et l'épargne. Comme l'épargne diminue sur la période, la capacité de désendettement évolue puisqu'elle passe de 6 années à 8,8 années, mais reste quand même en-dessous d'un ratio largement acceptable de 9 années. Enfin, le D.O.B. a pour objet de flécher les actions qui seront détaillées de manière beaucoup plus importante dans le budget. Donc en ce qui concerne la CALL, ces actions sont pluriannuelles, et vous avez pu constater qu'elles ont fait l'objet d'une prospective jusqu'en 2020. Donc le premier axe d'action est lié au Pôle Métropolitain, le deuxième est lié au développement économique à travers le projet de territoire, le troisième axe est lié à la rénovation urbaine, puisqu'il ne faut pas oublier que dans le projet de territoire, a été mise en avant la nécessaire rénovation urbaine. Le volet REV-3 en transversale avec les deux précédents est particulièrement prometteur en termes d'emploi. Et pour finir, on ne pouvait pas parler des deux axes d'actions au quotidien, source de dépenses importantes, soit en fonctionnement, soit en investissement, à savoir effectivement la collecte des déchets et la gestion de l'eau et de l'assainissement. Donc bien évidemment, le budget va revenir en détail sur l'ensemble de ces questions. Voilà, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup M. DAUBRESSE. La présentation est conforme à ce qu'on avait évoquée l'année dernière et en même temps mise en perspective à la fois les propositions et les évolutions 2017 par rapport à l'engagement qu'on avait lors des débats qui a eu lieu l'année dernière ici dans cette même salle, projection jusque 2020. On passe à l'expression des groupes, M. EVRARD, M. TRONI. M. TRONI, allez.

M. ROBERT : M. TRONI.

M. TRONI : Oui, Président, Chers Collègues, ce Débat d'Orientation Budgétaire est un moment privilégié pour faire un point sur les politiques communautaires et se projeter dans l'avenir. Ce D.O.B. revêt cette année une importance d'autant plus particulière qu'il s'inscrit dans un contexte de fortes incertitudes. Il y a celles qui sont liées au contexte international marqué par des bouleversements politiques tel le Brexit, la crise de l'Union Européenne ou encore l'élection de Donald Trump, et dont les conséquences pour notre pays sont imprévisibles. Il y a également celles qui sont liées aux prochaines échéances électorales présidentielles et législatives qui nous laissent dans l'expectative quant à la prochaine ligne politique qui sera suivie. Enfin, comme le rappelait le bureau d'étude lors du bureau exceptionnel du 22 novembre dernier, certains facteurs qui ont un impact direct sur notre budget peuvent également évoluer tels : la fiscalité professionnelle puisque celle-ci comporte une part de contribution sur la valeur ajoutée qui est particulièrement volatile, ou encore, les taux d'intérêt, faibles pour l'instant, mais qui pourraient faire l'objet d'un retournement. Nous en sommes là, et il est peu de dire que la façon dont ont été malmenés nos budgets ces dernières années, ne nous permet guère d'appréhender l'avenir avec sérénité. En menant une politique faite de rigueur, le gouvernement a prolongé les injustices faites aux plus faibles, accentué la fracture sociale. Plus qu'un échec patent, c'est un véritable discrédit qui a été jeté sur les capacités des politiques à s'opposer au monde de la finance. Pire encore, il y a cette lâcheté gouvernementale qui a conduit à mettre nos collectivités en première ligne pour tenter de faire face aux conséquences calamiteuses de ses décisions. Le gouvernement nous a laissé seul face au vide laissé dans nos budgets par les réductions continues de nos dotations qui font davantage figure d'amputations que de simples coups de rabot. C'est seul également que nous devons faire face aux difficultés croissantes de nos administrés avec ces mêmes budgets en berne. Alors certes, la baisse de DGF sera, cette année, moins conséquente que prévu mais elle continuera néanmoins à ralentir nos investissements avec les conséquences que chacun imagine en termes d'activité économique et de création d'emplois. Devons-nous rappeler que cette dotation n'est pas un cadeau mais simplement une contrepartie aux transferts de compétences qui, par ailleurs, sont de plus en plus onéreux sans qu'aucune juste compensation ait été accordée durant toutes ces années. Didier MIGAUD, le rapporteur de la Cour des comptes, se félicite de la rigueur appliquée à nos collectivités estimant qu'il ne s'agit pas et je le cite « d'une fin en soi mais de la condition sine qua non pour préserver nos services publics ». Comment peut-on être aussi déconnecté de la réalité ? Comment peut-on ne pas voir l'impact de celle-ci sur nos entreprises, nos services publics, nos populations. En appliquant une rigueur telle qu'elle affecte le pouvoir d'achat des familles ainsi que les marges de manœuvre de nos collectivités, le gouvernement empêche toute possibilité d'une relance de la consommation et, par là même, d'une relance économique. Quant aux services publics, peut-on ignorer les fermetures de gares, de perceptions, de classes ou encore les appels de détresse d'un personnel hospitalier débordé. On peut toujours se targuer de pouvoir disposer bientôt d'un hôpital à la pointe de la modernité, il n'en reste pas moins que le nombre de lits sera réduit. Quant aux moyens humains qui y seront dédiés, nous attendons de voir. Je pourrais aussi évoquer le courrier que beaucoup d'entre nous ont reçu concernant la situation déplorable dans laquelle se trouve la pédopsychiatrie, un domaine de soin pourtant essentiel dans un secteur comme le nôtre. Je pourrais surtout égrener longuement les carences qui existent dans les services publics en général et dénoncer la façon dont on leur applique des méthodes de gestion dérivées des entreprises privées alors que leurs finalités sont bien différentes. Inutile de dire que nous ne partageons pas l'opinion de l'ancien ministre du Travail, François REBSAMEN, qui considère que le gouvernement a obtenu ces dernières années et je le cite également « des avancées majeures qui adaptent et confortent notre modèle social pour les décennies qui viennent ». Je suppose que nous sommes trop archaïques ou trop utopiques pour voir et apprécier la beauté de cette stratégie. Je suppose aussi que c'est le manque de modernisme qui nous a refusé une réforme territoriale qui, de la loi MAPTAM à la loi NOTRe, n'aboutira qu'à faire prévaloir la technocratie sur la démocratie et à dresser la stèle sous laquelle reposeront nos communes. Il s'agira en définitive de partager différemment un gâteau qui ne sera pas plus gros et dont on sait déjà qu'il ne suffira pas à calmer la faim de nos habitants. Mais qui sont les plus utopistes ? Ceux qui veulent se battre pour mettre à terre un système uniquement tourné vers la finance pour remettre de la justice et de la cohésion sociale dans cette société ou ceux qui

persistent à appliquer une politique inefficace, voire mortifère. Combien de fois, ici même, face à nos mises en garde et à notre volonté de lutter contre ces remèdes qui sont pires que le mal avons-nous entendu : « c'est la loi », « nous n'avons pas le choix », « de toute façon, on finira par nous y obliger » ? Cette attitude résignée, complice, fait l'impasse sur un point important : ce sont les députés en poste qui font la loi, et ces députés faisaient partie de vos rangs. Nous avons été nombreux à appeler à un changement d'orientations tant l'austérité s'est révélée être une arme redoutable contre notre pays. Les élus de notre groupe en font partie mais ils sont loin d'être les seuls. Les Français l'ont fait lors des élections départementales, régionales. Certains l'ont également fait pas plus tard que ce week-end en infligeant un camouflet à cet ancien Premier ministre si fier de son action. A défaut de pouvoir réorienter la politique gouvernementale, nous pourrions au moins décider de changer celle de la CALL. La population de notre territoire n'a pas eu la vie facile ces dernières années et en adoptant l'an dernier une augmentation d'impôt conséquente, vous amputez un peu plus leur pouvoir d'achat. Il est facile de dire que, sauf événement imprévisible, il n'y aura plus de hausse avant la fin du mandat, il n'en reste pas moins que le supplément dont ils ont dû s'acquitter l'an dernier devra également l'être les prochaines années. Nous avons bien entendu l'argument selon lequel, faute d'avoir augmenté l'impôt, notre Communauté d'agglomération se serait retrouvée rapidement dans le rouge. Mais cela n'est vrai que si l'on part du postulat selon lequel les dépenses ne sont pas revues à la baisse, réorientées, planifiées de façon différente. Nous l'avions demandé l'an dernier et nous réitérons cette demande. Il ne s'agit pas de cesser toute action mais de réexaminer notre action dans son ensemble, accepter le fait que la situation actuelle ne peut pas nous permettre de tout mener de front mais aussi prendre conscience que certaines décisions que vous avez prises n'ont pas été les bonnes. Parmi elles, l'élargissement des compétences qui génère des dépenses conséquentes sans qu'il soit démontré que celles-ci puissent avoir une plus-value réelle pour notre territoire et ses habitants. Il y a également le fait d'accepter de contribuer pour une large part aux travaux de desserte routière du nouvel hôpital. Mon collègue Jean LETOQUART en a parlé tout à l'heure mais je tiens à redire à quel point il est anormal de pallier, une fois encore, les désengagements de l'Etat. En acceptant cela, nous créons un précédent dont nous ne savons pas quelles en seront les suites. La cotisation versée à l'Aula, nous en avons parlé tout à l'heure en réunion de Bureau, constitue une autre source de désaccord entre nous. Ces dernières années, les organismes extérieurs auxquels nous accordons notre participation se sont multipliés. Il ne leur appartient pas de fixer cette participation qui doit être strictement encadrée et tenir compte non seulement de nos possibilités mais aussi de leur utilité réelle. Nous tenons à ce que le projet de budget primitif prenne ces éléments en compte. Sur ce point, sachez que nous ne nous contenterons pas cette année d'un succédané de budget, résumé en trois ou quatre pages où ne figureraient que de grandes masses budgétaires sans aucun détail des dépenses et des recettes. L'intérêt d'un tel document est de permettre une information suffisante à une prise de décision éclairée et permettre éventuellement l'élaboration d'amendements ou d'un budget alternatif.

M. ROBERT : M. EVRARD.

M. EVRARD : Oui, Monsieur le Président, lorsque j'ai commencé la lecture de ce document du Débat d'Orientation Budgétaire, j'ai été édifié dès le départ par la lecture de l'introduction. Je reconnais d'ailleurs que cette introduction a été artistiquement écrite, on nous parle de contraintes des orientations budgétaires, de repli en 2017 des dotations versées par votre gouvernement aux collectivités territoriales, ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. Parlons clair, l'Etat continue d'étrangler les collectivités territoriales qui ne représentent que 9,4 % de la dette publique et cela entraîne une nouvelle baisse et non un repli, terme qui conviendrait mieux à l'action militaire d'une baisse de 1,2 million d'euros qui s'ajoute aux baisses antérieures. Traduction politique de cette politique d'austérité, commandée par Bruxelles ? Matraquage fiscal et restriction des dépenses de fonctionnement qualifiées d'économie, pour éviter de dire moindre satisfaction des besoins de la population, est dénommé optimisations de la dépense publique. Votre décision de matraquage fiscal décidée en 2016 m'indique pas cette politique d'austérité qui se poursuivra en continue jusqu'en 2020. Nous sommes à l'intérieur de l'Euroland, nous sommes victimes du T.S.C.G. signé en septembre 2012 par François Mitterrand, François HOLLANDE, excusez du lapsus, il y a peut-être continuité puisqu'il s'en est revendiqué souvent et qui nous livre pied et poing liés au commissaire bruxellois chargé de dicter notre feuille de route puisque nous avons abdiqué notre souveraineté monétaire et notre indépendance. La zone euro est devenue un carcan économique et social explosif dans la perspective pas si lointaine, sera la fin de l'Union Européenne. Malgré la dévaluation de l'euro, à un prix du pétrole très bas depuis des années et une planche à billets en activité constante, la croissance dans l'Euroland n'est pas au rendez-vous de façon globale. La croissance concerne l'essentiel des

pays de l'Europe du Nord. L'Allemagne enregistre des excédents de 290 milliards d'euros dont elle refuse d'apporter à contribution envers les pays en difficulté. Un examen sérieux et une analyse concrète montrent que c'est cette Europe qui n'est en rien une Europe de la solidarité du progrès de l'avenir. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner combien le long martyrologue du peuple grec est atrocement cruel. Cette Europe du dumping social entraîne la présence de 300 000 travailleurs détachés au coût inférieur de 40 % aux travailleurs français. Pour sortir de cette logique d'affrontement qui nous garantit en rien la paix, il faut rompre avec l'Europe allemande. L'Italie en piteux état, banques en situation de dépôt de bilan, 356 milliards d'euros de créances douteuses et référendum largement majoritaire pour demander la sortie de l'Europe et de l'euro. La France a poursuivi son chemin par l'aggravation de la dette, plus de 400 milliards d'euros pour ce quinquennat. Notre différentiel de compétitivité avec l'Allemagne est de l'ordre de 21%. L'annonce des chiffres d'une croissance de 1,5 % vient d'être démentie aujourd'hui par l'INSEE et on s'aperçoit qu'elle sera essentiellement de 1,1 %. Mais cette annonce a un effet aussi de communication et de propagande. Elle vise en effet à faire croire à des rentrées fiscales virtuelles parce que c'est un objectif qu'il faut mettre en œuvre afin de faire accepter le budget de la France par Bruxelles. Retraites bloquées, salaires verrouillés, matraquage fiscal, tels sont les ingrédients d'un pouvoir d'achat en berne. Les entreprises nous confirment cette réalité, elles rechignent à investir, pourquoi produire plus si on vend moins. Notre Communauté d'Agglomération se porte mal. Une personne sur cinq vit en-dessous du seuil de pauvreté, record de chômeurs, R.S.A., expulsion de l'ordre de 1010 par an, salaire médian de 17 000 €, départ des classes moyennes vers le péri-urbain. A cette situation désastreuse, vous avez apporté votre contribution en prélevant une fiscalité directe de 11 millions d'euros par an, soit un racket de 55 millions d'euros en 5 ans. Malgré ce matraquage fiscal tenu secret, lors des élections municipales de 2014, l'horizon 2020, ne se présente pas pour autant sous les meilleurs auspices. Le démantèlement de la présence de l'Etat dans les territoires répond à une exigence d'austérité bruxelloise, c'est en cela que répond la métropolisation du pays, la métropolisation va vampiriser le Département puisqu'au moins trois compétences sont nécessairement attribuées à celle-ci. D'autres soucis d'inquiétude nous préoccupent, notamment le Louvre-Lens, une critique sévère de celui-ci a été faite par un professeur d'économie de sciences-po, rien de bien réjouissant pour l'avenir, lorsqu'on en prend connaissance, même si nous le déplorons car soucieux de l'intérêt général de la population, nous ne pouvons faire de la politique de l'autruche, pour nous tordre, pour tordre la sémantique, on ne nous fera pas croire qu'un non voyant n'est pas un aveugle. Si l'implantation et la construction d'un nouveau centre hospitalier ne sont pas une nouvelle à prendre sans considération, compte-tenu de l'état de santé de notre population, notre département fait malheureusement partie des derniers de la classe dans ce domaine. La mortalité est plus importante qu'ailleurs. Un beau bâtiment doté d'un matériel ultra-moderne ne serait nous laisser indifférent. Notre préoccupation se porte ailleurs sur la qualité des soins, non pas que le personnel du milieu hospitalier ne mérite pas de lauriers, bien au contraire, la crise sanitaire que nous subissons démontre, que ce qui manque le plus, ce sont les moyens humains pour faire face, urgences débordées, cadence et exigence envers le personnel renforcé. Notre inquiétude est d'autant plus forte lorsque nous constatons que le budget de l'A.R.S. a été diminué de 240 millions d'euros, restriction des moyens d'un côté, augmentation de l'insatisfaction des besoins humains, ce n'est pas en serrant les cordons des enveloppes financières que l'on peut affirmer que cela va répondre mieux à la qualité des soins. L'hôpital public est au bord de la faillite, la dette des hôpitaux a triplé en 10 ans, souvent par le biais d'emprunts toxiques. Il y a deux mois, MME Marisol TOURAINE a annoncé un plan d'économies de 1,5 milliard d'euros sur les hôpitaux. Comment ne pas être inquiet également lorsqu'on nous annonce que l'implantation de la F.M. va se réduire de 140 à 40 hectares, c'est la chronique d'une mort annoncée, faisant de la reconstruction industrielle du bassin minier au travers de l'industrie automobile à une fin programmée. Comment ne pas être soucieux de voir que 7,5 % des ingénieurs que nous formons dans notre région partent à raison de 4,5 % à l'étranger source de leur avenir, confirmé par ce départ. L'expression de nos inquiétudes volontairement ici limitées, montre à l'évidence que nous devons avoir une vision à moyen et long terme, une stratégie de ré-industrialisation, de formation d'apprentissage, de patriotisme économique. Il faut changer de cap, emboîter le pas du changement nouveau qui s'annonce, qui remette en cause la mondialisation et l'ultralibéralisme, c'est ainsi et seulement.....

M. ROBERT : Là, votre temps de parole est largement dépassé.

M. EVRARD : Il me reste deux lignes.

M. ROBERT : Allez-y, au moins on reviendra au sujet.

M. EVRARD : C'est ainsi et seulement ainsi que nous pouvons à nouveau rêver d'avenir à l'image du peuple Britannique ayant repris en main son destin en décidant démocratiquement de sortir de l'Union Européenne moribonde.

M. ROBERT : On a beaucoup voyagé avec vos propos. Allez, M. ALEXANDE.

M. ALEXANDRE : Oui, et bien écoutez, moi je vous invite à voyager un peu moins, on va essayer de rester dans l'agglomération sans oublier un certain nombre d'éléments qui ont été fournis notamment par Bruno TRONI sur le contexte dans lequel nous évoluons et qui, effectivement pose problème. Le fait qu'aux Etats Unis, Donald TRUMP soit élu, n'est pas sans conséquence sur l'économie mondiale ni même sur la paix. Le fait que la politique isolationniste décrétée par ce nouveau Président des Etats Unis l'amène à considérer que la coopération entre les états, le fait d'avoir indiqué, stigmatisé tel ou tel pays, par rapport à d'autres avec des interdictions qui sont, disons, tout à fait contestables et qui mettent en difficulté des citoyens de ces pays, originaires de ces pays mais ayant des passeports en règle, tout ceci démontre à l'évidence que la réflexion sur la construction européenne, même si ça a balbutié, même si nous avons et partageons avec un certain nombre de ceux qui sont ici, les critiques qui ont été formulées, il n'empêche que la France seule, ne peut pas relever tous les défis et que l'Europe s'avère vraiment nécessaire mais pas l'Europe telle qu'on la vit aujourd'hui. Ceci étant dit, si on en revient à ce qui est le débat d'aujourd'hui, Débat d'Orientation Budgétaire d'une Communauté d'Agglomération de 250 000 habitants et de 36 communes et si on se réfère aux échos de presse et il faut remercier les journalistes de ce journal qui va bénéficier d'un plan social magnifique qui va supprimer 200 emplois et qui, malgré tout ont assuré le compte-rendu de nos cérémonies de vœux. Si je comprends bien, dans chacune de nos communes ça va bien, mais dans l'ensemble que nous formons, ça ne va pas. Il y a quelque part peut-être, une contradiction, je pense que si tous les maires qui sont ici se sont exprimés en soulignant les réalisations dont ils se satisfont et dont les habitants de leur commune se satisfont également, puisqu'ils réélisent régulièrement ces majorités, il y a aussi la part que la Communauté d'Agglomération introduit dans cet exercice, on ne peut pas, disons nier ce qui a été fait. Le Louvre a, si je comprends bien aussi, quand le Louvre va bien, c'est un hasard, quand il va moins bien, c'est parce qu'on a eu tort de le mettre à Lens et les réserves du Louvre à Liévin, ce n'est sûrement pas une bonne idée. Nous pensons exactement le contraire, le Groupe Républicain se réjouit de tout ce qui se fait dans chacune de nos communes et espère qu'avec ce budget, avec de Débat d'Orientation Budgétaire qui indique après l'exposé de Thierry DAUBRESSE que nous aurons si, les choses restent en l'état, mais vous savez qu'il y a une révision annuelle, on en a parlé tout à l'heure mais toute chose étant égale, et nous aurons la capacité d'investir encore, nous aurons encore la capacité de répondre aux sollicitations des communes pour ce qui est de notre compétence et à partir de là, nous allons remplir notre mission, ce qui veut dire que le schéma que nous développons est un schéma collectif. Ou bien nous allons nous en sortir tous ensemble ou bien nous échouerons tous ensemble. Personne ne peut imaginer s'en sortir seul, le S.M.T., les lignes qui sont créées, les schémas routiers qui vont être installés, même s'ils ne sont pas satisfaisants pour tout le monde, on est en commune rurale, les premiers à regretter de ne pas bénéficier de ces services mais nous savons que si ça marche essentiellement au départ et bien il y aura ensuite des extensions qui nous permettront à nous aussi d'en profiter. Mais nous sommes solidaires de cet effort collectif et nous le serons encore cette année pour ce budget qui se prépare et nous faisons confiance aux services, à ceux qui ont la charge de mener notre agglomération pour faire en sorte que 2017 ne soit pas une année blanche, une année sans projet, une année où tout s'arrêterait parce qu'il y a des élections présidentielles, législatives, sénatoriales. Ecoutez, tout ceci, évidemment arrivera en son temps, mais pour ce qui concerne la soirée d'aujourd'hui, il s'agit de dire si oui ou non, en premier examen, et Bruno TRONI n'a pas tort, de demander des détails sur chacun des chapitres, sur chacune des lignes où éventuellement nous pourrions faire des économies, ou une ré-orientation de tel ou tel budget, mais cela étant fait, ce sera l'occasion de la présentation du budget lui-même, mais dans l'orientation qui est donnée aujourd'hui, il nous apparaît que toutes les conditions sont remplies pour que la Communauté d'Agglomération puisse accomplir sa mission, qu'elle le fasse dans la fraternité et dans la sérénité.

M. ROBERT : Merci beaucoup M. ALEXANDRE, M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, il est évident que ce Débat d'Orientation Budgétaire prendrait une connotation, oh ! combien politique, on a beaucoup parlé de politique nationale, de politique internationale, de politique européenne, je me demandais tout comme Jean-Marie, à quel moment nous finirions et bien par parler de la Communauté d'Agglomération qui est la nôtre. Permettez-moi mes Chers Collègues, de parcourir ce chemin qui est le nôtre depuis ce

début de mandat et le travail qui a été accompli par la majorité communautaire sous l'autorité de son Président, et puis bien évidemment avec les services de la Communauté d'Agglomération. Je ne vais pas revenir à mon tour sur le contexte particulièrement difficile que nous avons subi depuis ces dernières années, où les collectivités ont été fortement mises à contribution pour essayer de redresser la situation des comptes publics de notre état. Si, la plupart des communes concernées ont été compensées par la Dotation de Solidarité Urbaine, nous savons bien que ça n'a pas été le cas de toutes les communes, d'ailleurs notre Président n'a pas manqué de solliciter le Ministre KANNER pour évoquer la situation des communes d'Angres, d'Eleu et d'Hulluch qui, nous le savons bien, n'ont malheureusement pas été compensées au titre de la D.S.U. et notre collectivité, notre Communauté d'Agglomération, cela a été formidablement bien expliqué par Thierry DAUBRESSE, a aussi, perdu beaucoup depuis ces dernières années. Ce contexte, que vous le vouliez ou pas, nous a contraint à augmenter la pression fiscale sur les ménages de la Communauté d'Agglomération sur ce territoire. Thierry l'a dit, si nous n'avions pas pris cette décision et ça n'est pas nous qui le disons, c'est le Bureau d'Etudes qui nous a accompagnés dans le cadre de l'élaboration du Pacte Financier et Fiscal et bien, mes Chers Collègues, à la fin de ce mandat, nous étions dans le mur et incontestablement, celles et ceux qui ont critiqué cette décision, qui était lourde effectivement à assumer pour les groupes majoritaires, auraient les premiers à nous faire un procès pour incompétence en matière de gestion budgétaire et en matière de situation financière. Donc, imaginez mes Chers Collègues dans quelle situation serait notre collectivité si nous n'avions pas pris cette décision difficile. Quelle est la situation de notre collectivité à mi-mandat ? La situation financière est assainie. N'oublions pas que nous avons fini le mandat précédent dans une situation particulièrement difficile, ne l'oublions pas. Notre collectivité a reconstitué ses marges de manœuvre et elle a reconstitué sa capacité d'actions sur le plan financier. Nous avons une collectivité qui est bien gérée, nous avons une collectivité qui n'est pas dépensière comme en témoignent les comparaisons par rapport aux communautés, aux intercommunalités équivalentes. Nous avons une collectivité qui assume ses prérogatives, qui assument ses compétences avec un véritable niveau de qualité dans ces différents domaines. Et puis, nous sommes une collectivité qui investit, qui porte de grands projets qui concernent l'ensemble des communes de ce territoire, le BHNS, la Chaîne des Parcs, les programmes de rénovation urbaine et l'accompagnement de la troisième révolution industrielle. Et puis, cela a été dit au travers du pacte financier et fiscal, nous restons fidèles à nos valeurs, nos valeurs de solidarité, solidarité vis-à-vis des communes qui se traduit là-encore au regard du pacte financier et fiscal. Nous n'avons pas touché, depuis le début de ce mandat aux allocations, aux dotations qui sont reversées aux 36 communes de notre agglomération. Et puis, il y a aussi une satisfaction, au-delà de cette situation financière et budgétaire. Ah ! Ce n'est pas gagné, les débats de ce soir en témoignent. J'ai le sentiment que nous accompagnons progressivement un changement dans cette agglomération. Changement de gouvernance, changement de culture mais, je le disais, incontestablement ça n'est pas encore gagné. Alors les orientations pour cette année 2017, bien sûr nous espérons toutes et tous que nos collectivités seront un peu moins mises à contribution par l'Etat pour contribuer au redressement de la situation des finances publiques. Cela étant, mes Chers Collègues, il y a fort à parier que nous aurons encore collectivement des efforts à faire, ce n'est pas parce que nous aurons un nouveau Président de la République et une nouvelle majorité dans quelques mois, que cela résorbera la dette de l'Etat, nous le savons bien. Ce que nous souhaitons également pour ce budget 2017, c'est qu'il soit incontestablement l'affirmation, la déclinaison de notre projet de territoire. Ce projet de territoire, c'est l'ambition commune que nous portons pour l'ensemble des communes de ce territoire, pour l'ensemble des populations de ce territoire. Et ce que nous savons et je m'inscris dans les propos de notre collègue, Jean-Marie ALEXANDRE, ce n'est pas en nous repliant sur nous-mêmes que nous réussirons à régler, à affronter les défis qui se posent à nous. Et c'est pour ça que nous avons effectivement besoin d'une agglomération qui soit forte, que nous avons besoin d'une agglomération qui rassemble, qui fédère, qui emporte l'ensemble des acteurs de ce territoire. Si je résume, je vais encore une fois caricaturer, si j'écoute les propos du responsable du groupe du Front National, franchement mon Cher Collègue, en vous entendant, honnêtement j'ai envie de dire, c'est le suicide collectif. Si j'écoute, la voie que nous propose notre collègue responsable du groupe communiste, c'est de l'immobilisme et c'est même dans une certaine mesure un retour en arrière. Mes Chers Collègues, ce ne sont pas les voies que nous privilégions depuis le début de ce mandat et, je pense sincèrement que nous pourrions faire nôtre ! Ce beau slogan qui a été adopté par la majorité départementale, une collectivité qui compte, oui le terme est bien trouvé, une collectivité qui compte, qui compte au plus juste et nous pouvons faire confiance à notre collègue Thierry DAUBRESSE et au service de la Communauté d'Agglomération pour faire en sorte que chaque euro investi ici, soit investi correctement d'une collectivité surtout qui compte pour ces 36 communes et qui compte pour les habitants de ce territoire. Je vous remercie.

M. ROBERT : Merci beaucoup, M. LEMAIRE ça ne surprendra personne le fait que je souscrive complètement aux propos sur les engagements d'avenir et sur le projet de territoire qui doit maintenant guider à la fois le budget 2017 qui est en préparation mais en même temps l'ensemble des budgets à venir jusqu'à la fin de la mandature, tel que ça a été évoqué par Thierry DAUBRESSE et c'est à la fois dans cette préparation, alors je suis bien en phase avec ce qu' évoquait Bruno TRONI, les documents budgétaires sur la transparence complète là-dessus, c'est indispensable pour chacun puisse avoir sa lecture mais en tout cas que chacun puisse partager le vote qui sera le vote du budget de la collectivité en phase avec les projets qu'on a portés depuis un an dans le cadre du projet de territoire et c'est un budget d'avenir, l'avenir pour notre agglomération mais aussi l'avenir pour notre population . Quand on parle d'avenir, on parle aussi d'emplois, c'est dans cette logique-là qu'on s'est placé. On prend donc acte de ce débat. Il me reste une délibération qui vous a été remise sur table, c'est André KUCHCINSKI qui a l'honneur de clore cette séance.

M. KUCHCINSKI : Le petite dernière, rapidement il s'agit de la modification des statuts du Syndicat Mixte des Transports. Vous savez que suite à la fusion d'Artois Comm avec les communautés de commune Artois-Lys et Artois-Flandres et bien cela a donné une nouvelle Communauté d'Agglomération de Béthune/ Bruay/Artois-Lys Romane et bien Artois Comm disparaît, la nouvelle Communauté d'Agglomération entre maintenant au S.M.T. et il faut donc valider cette intégration. Alors pas de changement pour les délégués titulaires ou suppléants donc on prend acte de l'intégration de cette nouvelle Communauté d'Agglomération.

M. ROBERT : Alors, on vote le périmètre qui évolue au niveau du S.M.T., il n'y a pas d'autres modifications en ce qui nous concerne. Pas de remarque ? Merci.

M. TRONI : Non, non Président, simplement on ne prendra pas part au vote sur cette délibération, non pas qu'on n'est pas d'accord parce qu'on entérine un nouveau périmètre mais simplement sur le fait que la remise sur table, ce n'est pas très.... mais bon on l'a dit ce matin qu'on avait pas trop de soucis sur le contenu mais comme le disait Christian qui va me répéter ce qu'il me disait dans le creux de mon oreille, il va le dire lui-même.

M. CHAMPIRE : Vous avez choisi de faire marche arrière par rapport aux accords qui ont été trouvés en 1968 à la création du District et si, vous avez décidé que nous ne pouvions pas avancer avec vous donc nous ne prenons pas part au vote de cette répartition.

M. ROBERT : Non, c'est en fait pour que le S.M.T. puisse aussi fonctionner avec sa commission d'appel d'offres. Donc le Groupe Communiste ne prend pas part au vote, pas d'autres positions ? L'ensemble des autres votes est pour. Merci beaucoup, bonne soirée.